



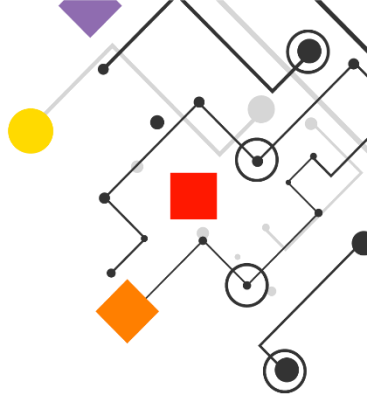
RAPPORT D'ACTIVITE 2022



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU L'ASSISTE

SOMMAIRE

EDITORIAL	5
CHIFFRES CLES 2022	6
BREVET D'INVENTION	8
I. ACTIVITES DE DEPOT	9
II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE	12
III. PUBLICATION ET DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION	12
SIGNES DISTINCTIFS	15
I. MARQUES	16
II. OPPOSITIONS	19
III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS	21
IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES	23
V. NOMS COMMERCIAUX	23
REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE	27
I. PERSONNES MORALES	27
II. PERSONNES PHYSIQUES	28
III. PROCEDURES COLLECTIVES	29
IV. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES	29
V. DELIVRANCE DES CERTIFICATS DU REGISTRE CENTRAL DE COMMERCE	29
VI. DEPOT DES ETATS DE SYNTHESE	29
ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION	32
I. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	32
II. CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE 2022	34
III. LA CARAVANE DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	34
IV. ACTIVITES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION	34
V. ORGANISATION DE WEBINAIRES RELATIFS A LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	35
VI. L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE	35
VII. COOPERATION INTERNATIONALE	36
VIII. ADHESION DU MAROC AUX TRAITES INTERNATIONAUX EN MATIERE DE PI	40
IX. CONSEIL EN PROPRIETE INDUSTRIELLE	41
X. ACTIVITES LIEES A LA CREATION DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE	41
XI. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	41
XII. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION	46
RESSOURCES HUMAINES	51



EDITORIAL

M. ABDELAZIZ BABQIQI

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OMPIC

Dans un contexte de mobilisation collective, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale a réalisé, en 2022, une performance exceptionnelle. Illustrant ainsi la solidité de son modèle économique, qui allie excellence opérationnelle et recherche d'un développement durable.

Engagé pleinement auprès des utilisateurs du système de propriété industrielle et commerciale marocains et de ses partenaires institutionnels, l'OMPIC a fait preuve d'une mobilisation exemplaire dans un contexte de relance économique post pandémie du Coronavirus. Pour faire face à cet environnement inédit et à ses répercussions, des réponses fortes et rapides ont été initiées en 2022, et continueront pour maintenir voire dépasser les performances et le niveau de croissance avant crise.

De plus, l'adoption de la nouvelle stratégie pour la période 2022-2026 vient confirmer la volonté de l'Office de consolider, de manière pérenne, son expertise multi-métiers et son envergure internationale.

Ainsi, un accompagnement ciblé a ainsi été proposé au tissu économique national, notamment auprès des TPME, à travers des campagnes d'information et de sensibilisation et la mise à la disposition de sa clientèle des services à forte valeur ajoutée.

Cette performance s'est accompagnée de l'accélération de la transformation digitale de l'Office tant au niveau des applications métiers de traitement des demandes de titres de propriété industrielle et commerciale, des solutions en ligne mise à la disposition des utilisateurs que des plateformes digitales innovantes offrant une expérience utilisateur riche et diversifiée.

Cette dynamique de développement s'est matérialisée, en 2022, par des évolutions positives des indicateurs de la propriété industrielle au niveau national, mais également par le rayonnement du Maroc à l'international en gagnant 10 places dans l'échelle de l'innovation.

En effet, plus de 26.500 marques sont enregistrées en 2022 au Maroc, plus de 4.800 designs industriels et plus de 2900 demandes de brevets d'invention. En plus, notre pays est classé 1er au niveau de l'Afrique, et 1^{er} dans le monde arabe dans le domaine de la propriété industrielle, selon le dernier rapport de la Chambre de Commerce Américaine.

Aujourd'hui plus que jamais, l'OMPIC s'engage pour offrir plus de services à valeur ajoutée pour ses clients, afin de faire de la propriété industrielle et commerciale un levier de développement et de compétitivité des entreprises marocaines, tout en adaptant et en optimisant ses modes de fonctionnement pour renforcer sa position en tant qu'Office multidimensionnel, grâce à la création de valeur économique qu'il ne cesse de renforcer d'année en année, ainsi qu'à travers la création de valeur sociétale dont les engagements sont durablement inscrits dans sa culture.

CHIFFRES CLES 2022

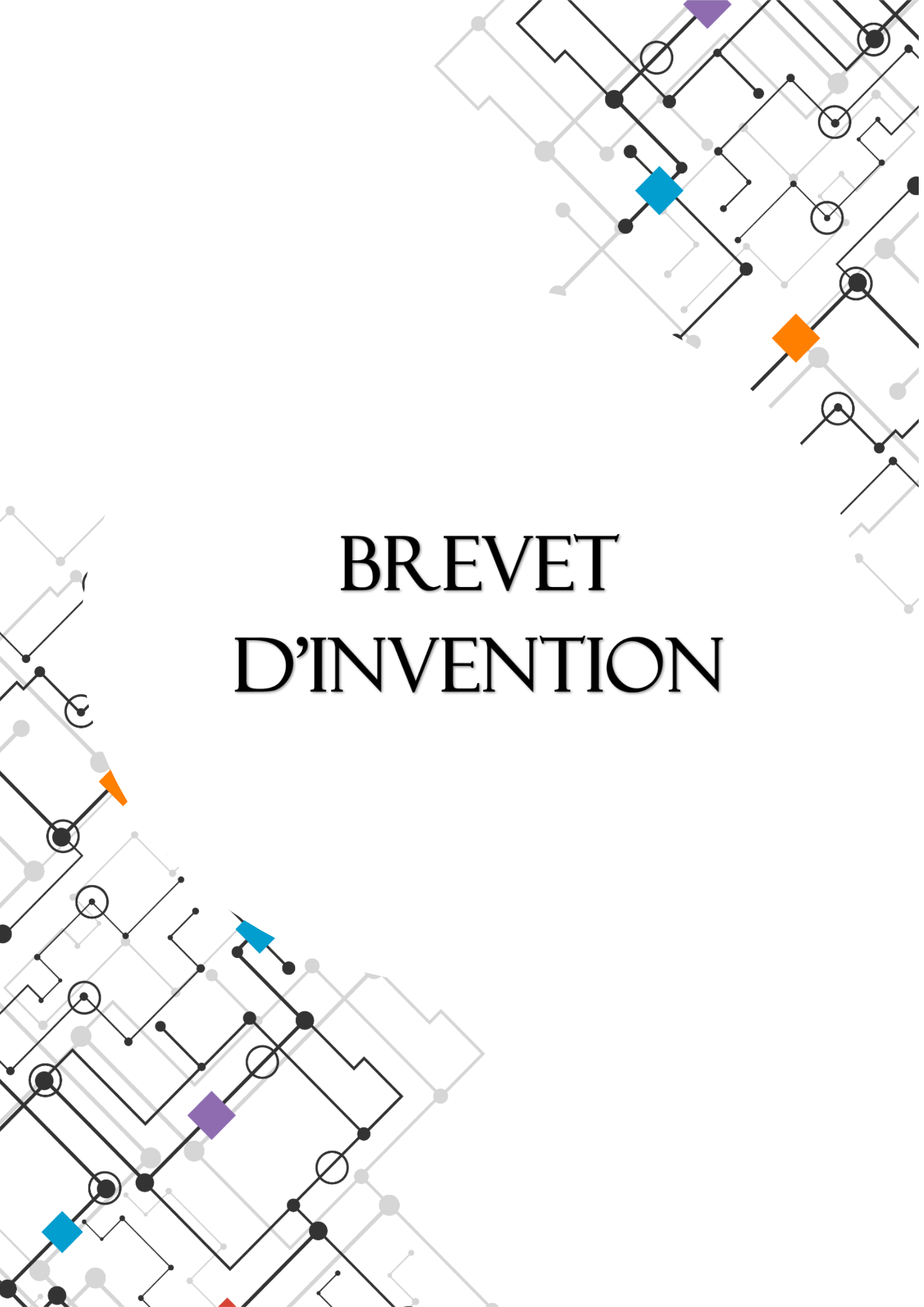
Brevets d'invention	
Demandes de brevets	2 913
Demande d'origine marocaine	243
Demandes internationales d'origine marocaine (PCT)	35

Marques	
Demandes de marques (nouvelles et renouvellement)	26 527
Demande d'origine marocaine (nouvelles et renouvellement)	14 972
Demandes internationales d'origine marocaine (Madrid)	72

Dessins et modèles industriels	
Nombre de Dessins et Modèles	4 871
Dessins et Modèles d'origine marocaine	3 895

Noms commerciaux	
Intentions de création	118 622
Personnes morales	109 947
Enseignes	8 675

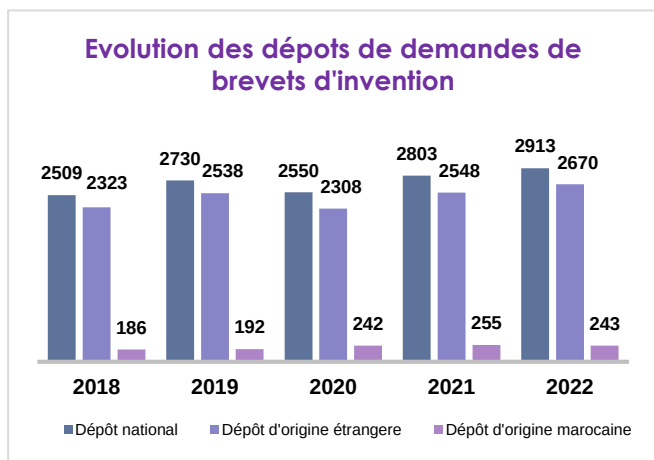
Services en ligne	
Transactions en ligne	246 249

An abstract geometric pattern composed of black, grey, and white lines, dots, and circles, forming a complex network. This pattern is located in the corners of the page, framing the central text. It includes various shapes such as diamonds (blue, orange, purple, red), circles, and lines of different thicknesses and orientations.

BREVET D'INVENTION

I. ACTIVITES DE DEPOT

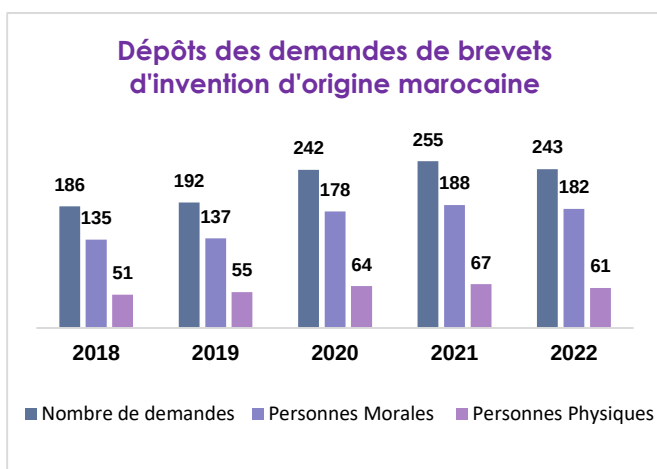
1. DEPOTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION



Au cours de l'année 2022, l'activité de dépôt des demandes de brevets d'invention a connu une augmentation de 4 % par rapport à l'année 2021, et de 12% par rapport à l'année 2020.

Les dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère effectués au cours de l'année 2022 ont enregistré une évolution de 5% par rapport à l'année 2021 et de 14% par rapport à celle de 2020. Quant aux dépôts de demandes de brevet d'origine marocaine, ont été caractérisés par une baisse de 5% par rapport à l'année 2021 et ont marqué une stagnation par rapport à celle de l'année 2020.

2. DEPOTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE



L'analyse des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine en 2022 par type de déposant, montre que les demandes déposées par les personnes morales ont enregistré une baisse de 3% par rapport à la même période de 2021 et une augmentation de 2 % par rapport à celle de 2020.

A. Evolution des dépôts des demandes de brevets par type de déposant

	2018	2019	2020	2021	2022
Personnes Physiques*	51	55	64	67	61
Universités*	108	108	136	156	154
Entreprises*	17	14	26	33	37
Centres de recherche*	14	15	16	38	20
Total des dépôts	186	192	242	255	243

* En tenant en compte des co-dépôts

Les chiffres du tableau ci-dessus montrent que pour l'année 2022 les dépôts de demandes de brevet provenant des entreprises ont évolué de 12%.

B. Répartition des dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine 2022 par domaine technologique

La répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par domaine technologique de l'année 2022 montre que 40% des demandes de brevet déposées concernent le domaine de la chimie, biotechnologie et pharmacie, 26% le domaine de l'électricité, électronique, Télécommunication et TIC et 34% le domaine de la mécanique, énergétique et green-Tech.

Chimie biotechnologie pharmacie

Chimie alimentaire	3%	40%
Chimie de base	9 %	
Chimie fine organique	1%	
Chimie macromoléculaire, polymères	4%	
Écotechnologie	4%	
Génie chimique	5%	
Matériaux, métallurgie	5%	
Produits pharmaceutiques	2%	
Technique de surface, revêtement	2%	
Technologie médicale	5%	

Electricité, électronique, Télécoms et TIC

Communication numérique	2%	26%
Informatique	5%	
Machines et appareils électriques, énergie électrique	5%	
Techniques audiovisuelles	1%	
Télécommunications	3%	
Mobilier, jeux	1%	
Dispositifs de commande	4%	
Autres biens de consommation	5%	

Mécanique, énergétique et green-Tech

Autres machines spéciales	6%	34%
Éléments mécaniques	5%	
Machines à fabriquer du papier et des textiles	1%	
Manutention	3%	
Moteurs, pompes, turbines	4%	
Transports	6%	
Procédés et appareils thermiques	5%	
Génie civil	4%	

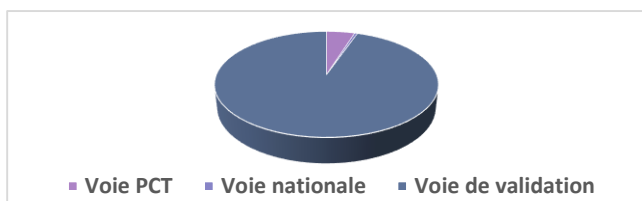
3. DEPOTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ETRANGERE

A. Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt

	2018	2019	2020	2021	2022
Voie Internationale (PCT)	224	217	122	113	201
Voie Nationale (Priorité)	14	9	13	11	9
Voie de Validation	2085	2312	2173	2424	2460
Total Dépôts	2323	2538	2308	2548	2670

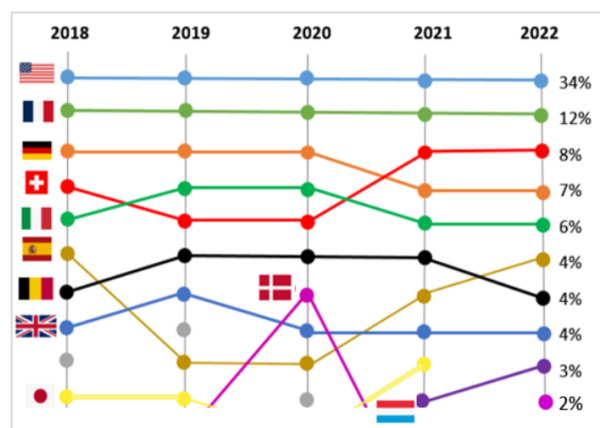
Les dépôts de demandes d'origine étrangère ont connu une progression de 5 % par rapport à l'année 2021, et de 14% par rapport à celle de l'année 2020.

B. Ventilation des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par voie de dépôt



La répartition des dépôts de brevets d'invention d'origine étrangère effectués en 2022, montre la prédominance des demandes de brevet déposées par la voie de validation avec une part de 92.1 %, suivie par les entrées en phase nationale selon le PCT avec une part de 7.5 %. Cependant les demandes de brevets d'invention déposées selon la voie de priorité ne représentent que 0.4% du total des dépôts de brevets d'invention d'origine étrangère.

C. Les dix principaux pays déposants



Au cours de l'année 2022, les États-Unis d'Amérique représente le principal pays déposant avec le plus grand nombre de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère déposées, avec une part de 34%. Les dépôts français viennent, quant à eux, en deuxième position avec une part de 12% et en troisième position arrive la Suisse avec une part de 8% de l'ensemble des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère.

D. Répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par domaine technologique

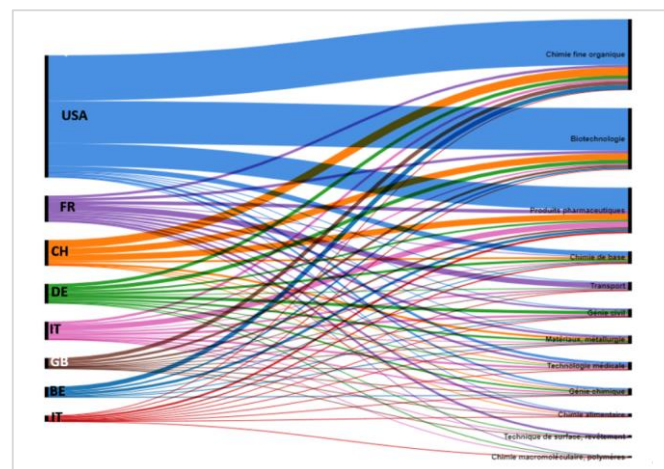
L'analyse de la répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par domaine technologique au cours de cette période de l'année 2022 fait ressortir que 80% des demandes de brevet déposées concernent le domaine de la chimie, biotechnologie et pharmacie, suivi par le domaine de la mécanique, l'énergétique et le green-Tech avec une part de 13 % et ensuite le domaine de l'électricité, électronique, Télécommunication et TIC avec une part de 7%.

Chimie biotechnologie pharmacie		
Biotechnologie	13,75%	80%
Chimie alimentaire	0,44%	
Chimie de base	3,38%	
Chimie fine organique	16,74%	
Chimie macromoléculaire, polymères	0,66%	
Écotechnologie	1,27%	
Génie chimique	1,71%	
Matériaux, métallurgie	2,99%	
Produits pharmaceutiques	33,83%	
Analyse de matériels biologiques	1,49%	
Technique de surface	1,54%	
Technologie médicale	2,37%	

Electricité, électronique, Télécoms et TIC		
Communication numérique	0,13%	7%
Informatique	0,35%	
Machines et appareils électriques, énergie électrique	2,36%	
Semi-conducteurs	0,26%	
Techniques audiovisuelles	0,22%	
Techniques de communication de base	0,00%	
Télécommunications	0,35%	
Mobilier, jeux	0,40%	
Dispositifs de commande	1,34%	
Optique	0,70%	
Techniques de mesures	0,00%	
Autres biens de consommation	0,88%	

Mécanique, énergétique et green-Tech		
Autres machines spéciales	2,68%	13%
Éléments mécaniques	0,92%	
Machines-outils	1,14%	
Machines à fabriquer du papier et des textiles	0,48%	
Manutention	1,85%	
Moteurs, pompes, turbines	1,32%	
Procédés et appareils thermiques	0,53%	
Génie civil	1,67%	
Transport	2,00%	

E. Flux de demandes de brevets entre les principaux pays déposants et domaines technologiques



4. DEPOTS A L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT

A. Evolution des dépôts de brevet à l'international selon le PCT (MAROC PAYS D'ORIGINE)

Année de dépôt	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de dépôt	43	28	33	54	35

Le nombre des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine déposées auprès de l'OMPIC en tant qu'office récepteur et reçues par le Bureau International selon le système du PCT a enregistré une baisse de 35 % au cours de l'année 2022 par rapport à l'année 2021 et une augmentation de 6% par rapport à 2020.

La répartition des demandes de brevet d'invention déposées selon le système de PCT par nature de déposant montre que 97% de ces demandes ont été déposées par des personnes morales (25 dépôts des universités, 2 dépôts d'un centre de recherche et 1 dépôt d'une entreprise), tandis que celles effectuées par des personnes physiques ne représentent que 3% du total des dépôts.

5. LES OPERATIONS POSTERIEURES

L'OMPIC a enregistré, au cours de l'année 2022, 50 opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits et 51 opérations de changement portant sur l'identité du propriétaire. Il est à noter que la totalité de ces opérations concerne les demandes de brevets d'invention d'origine étrangère.

Nature de l'opération	Nombre d'opérations
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	
Cession totale	29
Cession partielle	1
Fusion ou absorption	19
Licences	1
Changements portant sur l'identité du propriétaire	
Changement de nom	29
Changement d'adresse	20
Changement de nom et d'adresse	2
Total des opérations postérieures	101

*Ensemble des actes qui s'effectuent postérieurement aux dépôts de demandes de brevets d'invention et qui sont inscrits sur le Registre National des Brevets d'Invention.

II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE

L'OMPIC a réalisé, au cours de l'année 2022, 625 rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité, contre 641 effectués à 2021.

Rapport de recherches (RR) réalisés au cours de l'année 2022			
Demandes	d'origine marocaine	d'origine étrangère	Total RR
RR préliminaire avec opinion sur la brevetabilité	222	141	363
RR définitif avec opinion sur la brevetabilité	100	162	262
Total des RR avec opinion sur la brevetabilité	322	303	625

A. Evaluation des demandes de brevets d'invention examinées au cours de l'année 2022 sur la base du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité.

Critères de Pertinence	Demande d'origine marocaine		Demande d'origine étrangère	
	2022	2021	2022	2021
Nouveauté et activité inventive	49%	46 %	38%	32 %
Nouveauté et absence d'activité inventive	27%	23 %	45%	51 %
Absence de nouveauté et d'activité inventive	24%	31 %	17%	17 %

Les résultats obtenus montrent donc que 45 % des demandes de brevet d'invention examinées en 2022 (d'origine marocaine et d'origine étrangère) présentent un caractère nouveau et inventif contre 41% pour la même période en 2021.

Il est à noter qu'environ 36% des déposants exercent leur droit, stipulé par l'article 43.1 de la loi 17-97, consistant à modifier les revendications initialement déposées et/ou soumettre des observations suite à la notification du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité. Ceci permet d'augmenter le pourcentage des demandes qui présentent un caractère nouveau et inventif.

III. PUBLICATION ET DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION

1. PUBLICATIONS DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2022, l'OMPIC a publié 2780 demandes de brevet d'invention et 573 brevets d'invention sur le serveur de publication marocain des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma> et sont consultables via le service d'information du registre national des brevets <https://patentregister.ompic.ma>.

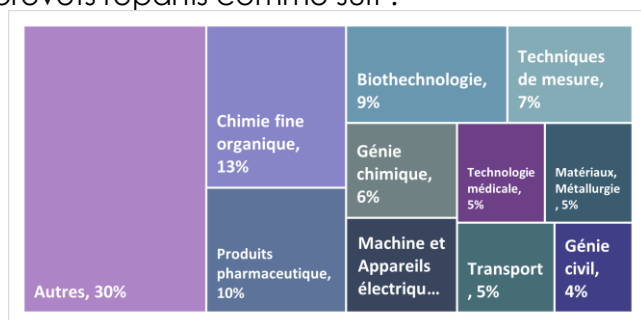
Type de publication	Définition	2022	2021
A1	Publication de la demande de brevet avec rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité	2780	2755
A2	Publication de la demande de brevet seulement	0	0
A3	Publication du rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité seulement	0	0
B1	Publication du Brevet délivré	542	642
B2	Publication du Brevet délivré modifié	31	63

Ces publications sont également disponibles sur Patentscope (<http://patentscope.wipo.int/>), service de recherche de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com/>) de l'Office Européen des Brevets (OEB) ainsi que la plateforme régionale des brevets d'invention des pays arabes «ArabPat» (<http://www.arabpat.com/>).

2. DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION.

A. Répartition des brevets d'invention délivrés par domaine technologique :

Au cours de l'année 2022, l'OMPIC a délivré 573 brevets répartis comme suit :

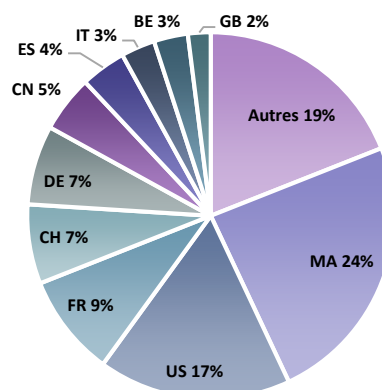


B. Répartition des brevets d'invention délivrés par pays d'origine

Le Maroc occupe la première position avec 24% du total des brevets d'invention délivrés au cours de l'année 2022 suivi par les Etats-Unis

d'Amérique avec une part de 17%, puis arrive en troisième position la France réalisant un taux de 9% du total des brevets d'invention délivrés.

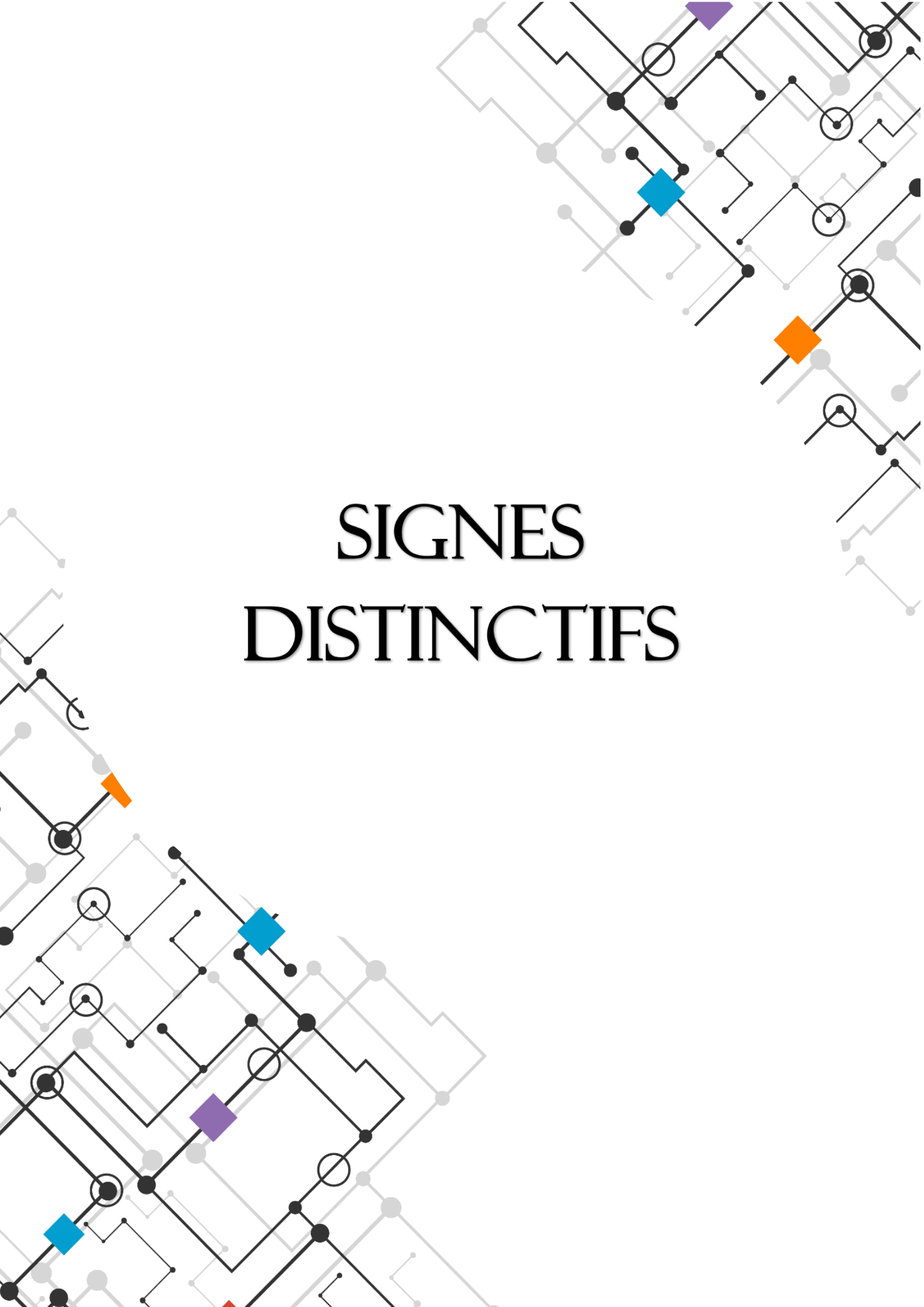
C. Répartition des brevets d'invention délivrés par pays d'origine au cours de l'année 2022



D. Maintien en vigueur des brevets d'invention :

Les brevets d'invention sont délivrés pour une durée de 20 ans, pendant laquelle des droits exigibles pour les maintenir en vigueur, doivent être acquittés pour les années qui suivent celle au cours de laquelle ils ont été délivrés.

	2022	2021
Annuités payées	4035	4019
Déchéance	379	416

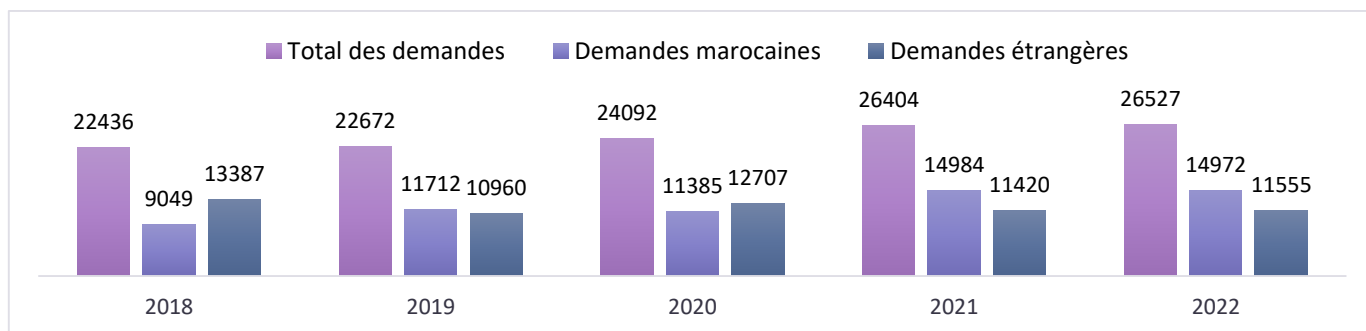


SIGNES DISTINCTIFS

I. MARQUES

1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES

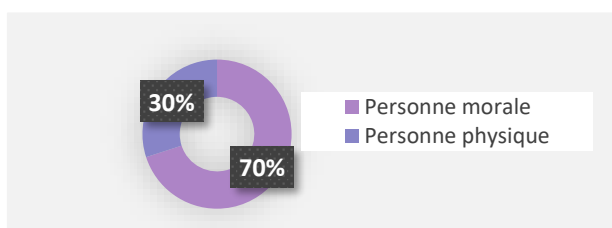
A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère (nouvelles et renouvelées)



L'année 2022 a connu le dépôt de 16610 demandes d'enregistrement de marques et le renouvellement de 9917 marques. Le dépôt comprend les demandes nationales déposées directement au Maroc auprès de l'OMPIC (12204 demandes en 2022) et les demandes internationales désignant le Maroc en vertu du Système de Madrid (4406 désignations en 2022).

Les nouvelles demandes d'origine marocaine représentent 64% du total des demandes d'enregistrement tandis que les marques renouvelées d'origine marocaine représentent 27% par rapport au total des marques renouvelées.

B. Répartition des nouvelles demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par nature de déposant.



Au cours de l'année 2022, l'OMPIC a reçu 7415 nouvelles demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine déposées par des personnes morales, et 3151 demandes effectuées par des personnes physiques.

C. Répartition des nouvelles demandes d'enregistrement de marques marocaines par type de signe

Type de signe	Part en 2022
Mixte	77%
Dénommatif	21%
Figuratif	1,8%
Tridimensionnel	0,2%

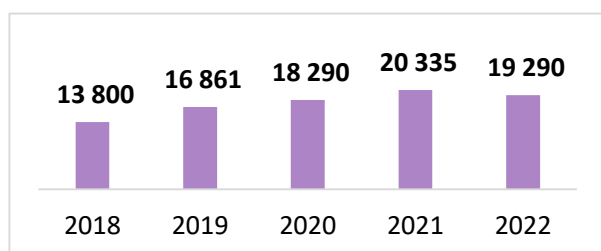
En 2022, la forme mixte combinant des éléments verbaux et des éléments figuratifs demeure la forme la plus déposée par les marocains avec une part de 77% du total des demandes, suivie par les signes dénominatifs avec une part de 21% et en dernier lieu, les formes figuratives et tridimensionnelles avec respectivement 1,8% et 0,2% du total des dépôts.

D. Les dix premières classes les plus désignées dans les nouvelles demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine.

La composition du classement des dix premières classes les plus désignées dans les demandes marocaines en 2022 n'a pas changée. L'ordre de ce Top 10 a connu de légères modifications au niveau des classes 29 et 41 d'une part et les classes 43 et 9 d'autre part. La classe 3 relative notamment aux produits cosmétiques et aux préparations nettoyantes non médicamenteuses occupe toujours la première place avec une part de 9% contre 11% en 2021. Les classes 30 et 5 occupent les deux places suivantes avec des parts égales de 8 % chacune suivie de la classe 35 avec une part de 7%.

Classe de Nice	Intitulé de classe	2022	Part 2022	Part 2021
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons non médicamenteux; etc.	1 821	9%	11%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines et préparations faites de céréales; etc.	1 555	8%	9%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires; etc.	1 546	8%	8%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau	1 428	7%	7%
41	Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.	1 183	6%	6%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, etc.	943	5%	6%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	755	4%	4%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés; graines et semences brutes et non transformées; etc.	681	4%	3%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, etc.	643	3%	3%
43	Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire.	623	3%	3%

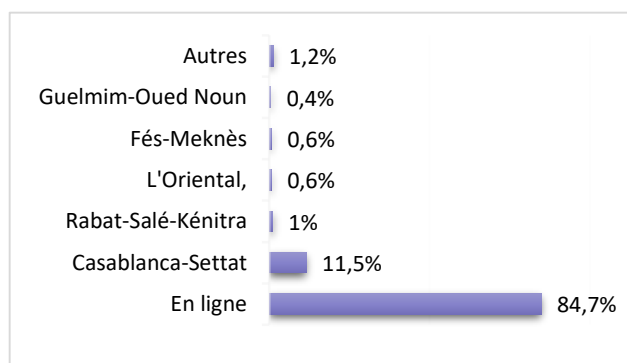
E. Nombre de classes désignées dans les nouvelles demandes de marques d'origine marocaine



La moyenne des classes désignées dans les demandes d'origine marocaine (selon la classification de Nice) en 2022 reste identique à celles des années antérieures soit environ 2 classes.

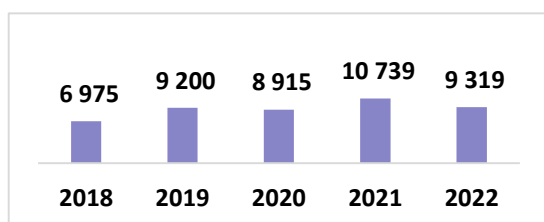
Il est à souligner que le Maroc adopte un système multi-classes permettant le dépôt d'une demande d'enregistrement en désignant des produits et/ou services appartenant à plusieurs classes.

F. Répartition des nouvelles demandes nationales par lieu de dépôt



La répartition des demandes d'enregistrement national de marques en 2022 place, comme à l'accoutumée, les demandes effectuées en ligne via la plateforme www.directompic.ma en tête de liste avec une part d'environ 85 %. En deuxième position vient la région de Casablanca-Settat avec une part d'environ 12% suivie en 3ème position par la région de Rabat-Salé –Kénitra avec une part de 1%. Les parts des autres régions n'excèdent pas 1%.

2. PUBLICATION DES NOUVELLES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES MAROCAINES

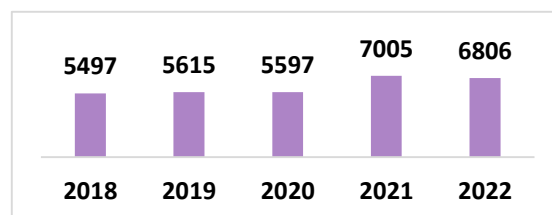


Les demandes d'enregistrement de marques marocaines publiées en 2022 sont de 9319 en 2022 contre 10739 en 2021.

Il est à noter que la publication concerne les demandes d'enregistrement de marques régulières n'ayant pas fait l'objet de rejet à l'issue de l'examen pour motifs absolus ni de retrait et se fait deux fois par mois au niveau du catalogue officiel des marques disponible sur la page <http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-marques>.

3. ENREGISTREMENT DE MARQUES

A. Enregistrement de marques d'origine marocaine



En 2022, le nombre des marques d'origine marocaine enregistrées en 2022 sont de 6806 en 2022 contre 7005 en 2021.

B. Les dix premières classes dans les marques marocaines enregistrées

Classe de Nice	Intitulé de classe	2022	Part 2022	Part 2021
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; savons non médicamenteux;...	1 155	9%	10,4%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires; etc.	965	7,6%	8,5%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale;...	955	7,5%	6,9%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; farines et préparations faites de céréales;	926	7,3%	8,0%
41	Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.	796	6,2%	5,9%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, etc.	564	4,4%	5,2%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	502	3,9%	4,4%
43	Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire.	444	3,5%	3,4%
9	Appareils scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques;...	449	3,5%	2,9%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés; graines et semences brutes; etc.	423	3,3%	3,4%

Les classes désignées dans les marques marocaines enregistrées faisant partie du Top 10 de 2022 sont les mêmes que celles de 2021. La classe 35 a occupé la 3^{ème} position au détriment de la classe 30 et le recul de la classe 31 a permis l'avancement des classes 43 et 9.

C. Nombre des classes désignées dans les marques marocaines enregistrées

Année	Nombre de classes
2018	11985
2019	14643
2020	16088
2021	17286
2022	12754

Le nombre des classes désignées au niveau des marques d'origine marocaine enregistrées en 2022 est de 124754 contre 17286 en 2021.

4. OPERATIONS POSTERIEURES PORTANT SUR LES MARQUES

Nature de l'opération	Nombre d'opérations
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	
Cession totale	416
Cession partielle	11
fusion	07
Absorption	2
Transmission par héritage	1
Licence exclusive	1
Licence non exclusive	1
Retrait	109
Renonciation	73
Changement portant sur l'identité du propriétaire	
Changement de nom et/ou d'adresse	289
Total	910

Les opérations postérieures aux dépôts des demandes d'enregistrement des marques ou des marques concernent en particulier les actes modifiant, transmettant ou affectant la propriété ou la jouissance du droit sur la marque ou la demande d'enregistrement de marque. Ces actes peuvent témoigner du niveau de dynamisme et de valorisation des marques en tant qu'actifs immatériels.

Durant l'année 2022, l'OMPIC a inscrit au Registre National des Marques 910 opérations postérieures contre 1054 en 2021.

Les opérations affectant la jouissance des droits représentent une part de 68% du total des opérations reçues au cours de l'année 2022, soit 621 opérations. Les opérations relatives aux changements portant sur l'identité du titulaire représentent 32% soit 289 opérations.

Le total des marques, qui ont fait l'objet des inscriptions modifiant, transmettant ou affectant le droit, s'élève à 2389 marques, avec une moyenne de 3 titres par demande d'inscription. A noter que la cession totale est l'acte affectant la jouissance le plus en vue avec 416 opérations.

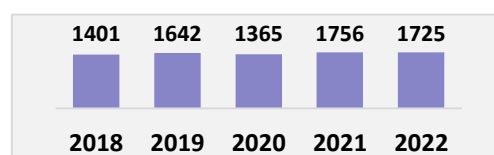
5. MARQUES INTERNATIONALES SELON LE SYSTEME DE MADRID (MAROC PAYS D'ORIGINE)

	2018	2019	2020	2021	2022
Demandes d'enregistrement	68	85	81	89	72

En 2022, le nombre des demandes nationales ayant revendiqué la protection au niveau international via le Système de Madrid est de 72 demandes contre 89 en 2021, soit une baisse de 19%.

II. OPPOSITIONS

1. EVOLUTION DES OPPOSITIONS SUR L'ENREGISTREMENT DES MARQUES



L'OMPIC a reçu 1725 demandes d'oppositions à l'enregistrement de marque en 2022 contre 1756 en 2021, soit une baisse de 1.76%.

A. Top classe des oppositions

Les classes qui font l'objet de plus de demandes d'opposition sont celles portant principalement sur les produits agroalimentaires, les produits cosmétiques, et les produits pharmaceutiques.

Classe de Nice	2019	2020	2021	2022
30	341	289	413	394
3	238	261	406	337
5	212	195	237	270
29	103	125	195	184
35	157	110	115	160
9	135	91	109	99
25	74	51	92	98
32	42	71	73	81
31	39	39	47	67
11	59	49	61	63

3. ANALYSE DES OPPOSITIONS SELON LES PARTIES CONCERNEES

A. Demande de marque objets d'oppositions

Durant l'année 2022, 1682 Demandes d'opposition ont été formulées à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées via la voie nationale contre 1698 en 2021. Ces demandes d'enregistrement nationales constituent ainsi 97% des demandes objets des oppositions.

Concernant les marques internationales désignant le Maroc, 43 demandes ont fait l'objet d'oppositions contre 58 en 2021, soit 2.5% des demandes d'enregistrement des marques internationales.

B. Nature du droit antérieur

Type	2018	2019	2020	2021	2022
Marque Nationale	919	1052	910	1180	1199
Marque Internationale	364	459	368	454	426
Marque Notoire	118	131	87	121	99

Le nombre d'oppositions, dont les marques antérieures sont des marques nationales, est de 1199 oppositions contre 1180 en 2021, soit 69.5 % de l'ensemble des oppositions reçues en 2022. Par ailleurs, le nombre d'opposition dont les marques antérieures sont des marques internationales ayant servi de base à l'opposition enregistré est de 426 contre 454 en 2021, soit 24.5 % de l'ensemble des oppositions. Le nombre de demandes d'opposition déposées en invoquant la notoriété de la marque de l'opposant reçu au cours de l'année 2022 est de 99 soit 6% des oppositions contre 121 demandes en 2021.

C. Les premiers pays utilisant le système d'opposition

Pays	2019	2020	2021	2022
MAROC	878	726	937	967
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	71	52	82	79
ESPAGNE	13	16	28	23
REPUBLIQUE DE COREE	2	1	1	13
SUISSE	9	14	8	11

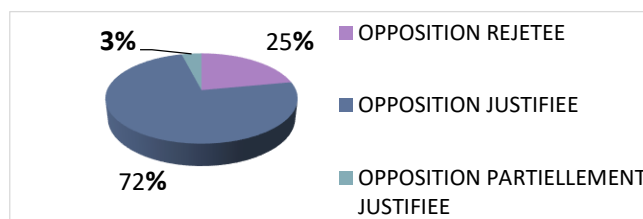
Les titulaires marocains de marques demeurent en tête du classement des utilisateurs du système d'opposition en 2022, avec 967 opposants. En deuxième position, se trouve les Etats Unis d'Amérique avec 79 opposants puis l'Espagne en troisième position avec 23 opposants, en quatrième position se trouve la République DE Corée avec 13 opposants et la Suisse en cinquième position avec 11 opposants.

2. DECISIONS RENDUES PAR L'OMPIC

Décision opposition	2018	2019	2020	2021	2022
L'opposition est justifiée	800	823	1422	1267	1272
L'opposition est rejetée	434	347	486	368	457
L'opposition est partiellement justifiée	32	31	65	65	50

Durant l'année 2022, l'OMPIC a rendu 1779 décisions contre 1700 en 2021, soit 5% de plus par rapport à 2021.

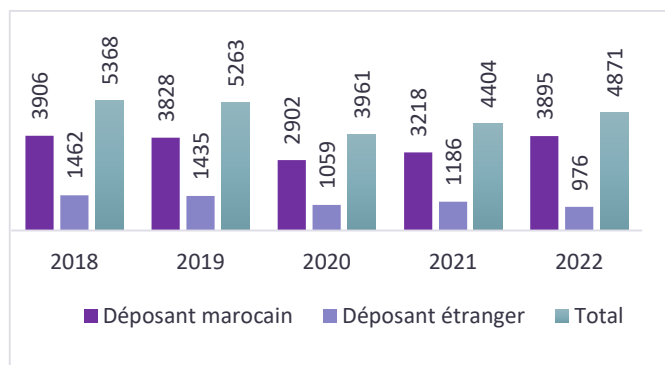
Les décisions justifiant les oppositions représentent 72% (contre 74% en 2021) de l'ensemble des décisions rendues, 25% des décisions ont rejeté les oppositions (contre 21% en 2021) tandis que 3% (des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées. (Enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés).



III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

A. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes d'enregistrement d'origine marocaine et étrangère



Le nombre de dessins et modèles industriels contenus dans les demandes d'enregistrement déposées en 2022 a inscrit une hausse de 11% avec 4871 dessins et modèles contre 4404 en 2021.

Sur les 4871 dessins et modèles, 80% ont été déposés par des déposants marocains, soit une évolution de +21% par rapport à 2021.

La moyenne des dessins et modèles est de 4 pour chaque demande d'enregistrement. Cette moyenne n'a pas connu de variation par rapport à celle de 2021.

B. Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine par type du déposant

	2018	2019	2020	2021	2022
Personne Morale	84.7%	84%	82.2%	82.5%	77.4%
Personne Physique	15.3%	16%	17.8%	17.5%	22.6%

77% de ces demandes d'origine marocaine ont été déposées par des personnes morales avec un total de 626 demandes, cette valeur n'a pas connu une grande variation par rapport à celle de 2021, contre 183 demandes déposées par des personnes physiques avec une hausse de 38% par rapport à 2021.

C. Les dix premières classes de la classification de Locarno les plus désignées dans les dessins et modèles industriels d'origine marocaine

N° classe	Désignation	2022	2021	Part 2022
9	Emballages et récipients pour le transport des marchandises	1044	1233	27%
25	Constructions et éléments de construction	925	367	24%
7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	311	115	8%
19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	283	318	7%
6	Ameublement	250	132	6%
5	Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle	201	96	5%
26	Appareils d'éclairage	178	35	5%
2	Articles d'habillement et mercerie	170	237	4%
32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation,...	138	116	4%
11	Objets d'ornement	137	108	4%

Le top 10 des classes les plus désignées par les marocains conformément à la classification de Locarno montre que la classe 9 a maintenu sa position en tête du classement avec une part de 27%, suivie de la classe 25 avec 24% et de la classe 7 avec 8%.

D. Répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels (voie nationale) par lieu de dépôt

Lieu de dépôt	Part 2022
En ligne	70%
Casablanca-Settat	26%
Fes-Meknes	2%
L'oriental	1,6%
Autres (Tanger-Tetouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kénitra)	0,4%

Les demandes déposées en ligne via la plateforme www.directompic.ma occupe toujours la 1^{ère} place dans la répartition des demandes nationales par voie de dépôt.

Il est à noter que l'OMPIC continue à encourager les usagers à recourir aux services électroniques qui offrent des avantages en matière de réduction des tarifs allant jusqu'à - 50% par rapport au dépôt papier ainsi qu'en termes de facilité d'utilisation et d'accessibilité.

Pour les dépôts physiques, la région de Casablanca-Settat arrive en première position, avec une part de 26% des demandes, suivie dans l'ordre de la région de Fés-Meknès avec une part d'environ 2%, de l'Oriental avec une part de 1,6% et du reste des régions ayant connu une activité de dépôts avec des parts individuelles ne dépassant pas 1%.

2. RENOUELEMENTS DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

A. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes de renouvellement d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

Année	Total des dessins et modèles industriels	Dessins et modèles industriels dans les demandes marocaines	Dessins et modèles industriels dans les demandes étrangères		
			Voie nationale	Voie internationale	Total
2018	3044	410	49	2585	2634
2019	3379	467	103	2809	2912
2020	4746	804	66	3876	3942
2021	4408	615	332	3537	3869
2022	3776	1006	166	2604	2770

Les dessins et modèles contenus dans les demandes de renouvellement déposées en 2022 ont atteints un total de 3786, soit une baisse de 14% par rapport à 2021.

3. OPÉRATIONS PORTANT SUR LES DESSINS ET MODÈLES

Opérations postérieures	Nature de l'opération	2022	2021
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	5	10
	Renonciation	4	2
	Licence non exclusive	0	3
Changement portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom et/ou d'adresse	4	5
Total		13	20

Le total des dessins et modèles industriels qui ont fait l'objet des inscriptions modifiant, transmettant ou affectant le droit, s'élève à 93 dessins et modèles industriels, avec une moyenne de 7 titres par demande d'inscription.

4. DESSINS ET MODELES INTERNATIONAUX SELON LE SYSTEME DE LA HAYE (MAROC PAYS DU TITULAIRE)

	2018	2019	2020	2021	2022
Demandes d'enregistrement international	1	3	3	2	1
Nombre de dessins et modèles	14	39	8	3	18
Demandes de renouvellement international	1	2	4	5	0

Durant l'année 2022, le Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu une demande d'origine marocaine de protection de dessins et modèles au niveau international selon le Système de La Haye. Cette demande comporte au total 18 dessins ou modèles.

IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

L'année 2022 a connu l'inscription de 4 indications géographiques (I.G.) au registre national des Indications géographiques et appellations d'origine tenu par l'OMPIC ramenant ainsi le nombre total des I.G et A.O de 63 en 2021 à 67 en 2022. Il s'agit des I.G suivantes :

- Indication géographique « Chevreau de l'Atlas » ;
- Indication géographique « Huile d'olive de Tadiynit-Nador » ;
- Indication géographique « Henné du Bassin Maider » ;
- Indication géographique « Abricot de Midelt ».

Il est à noter que 2 autres IG ont été reconnues par la Commission Nationale des Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (CNSDOQ), et sont en cours d'enregistrement. Il s'agit des IG suivantes :

- Indication géographique « Amandes Béni Snassen »
- Indication géographique « Huile d'Olive Oasis Skoura ».

V. NOMS COMMERCIAUX

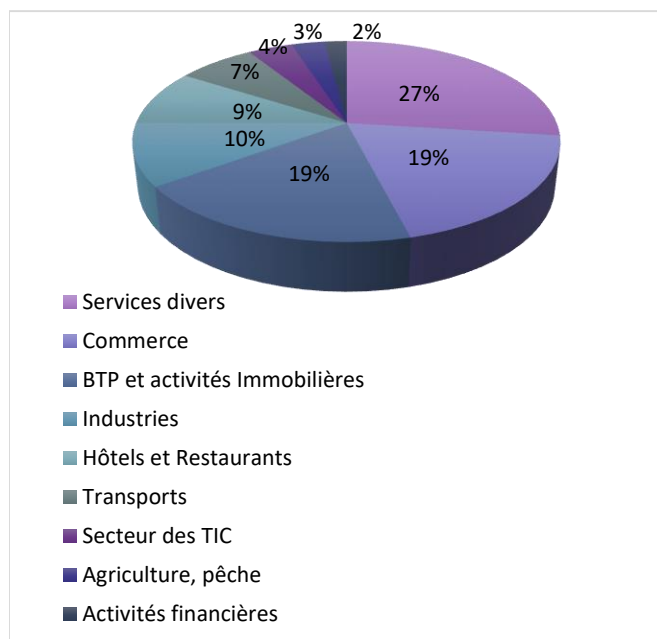
1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES

Année	Total des intentions de création	Dénominations	Enseignes
2018	85577	76781	8796
2019	91185	82264	8921
2020	115246	106636	8610
2021	135299	125787	9512
2022	118622	109947	8675

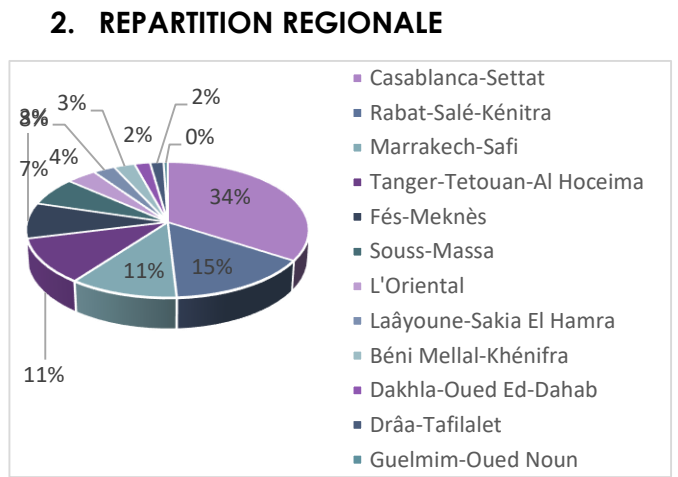
Durant l'année 2022 la délivrance des certificats négatifs a connu une baisse de 12% en passant de 135 299 certificats délivrés en 2021 à 118 622 en 2022.

Les intentions de création des personnes morales accaparent 93% du total des certificats délivrés avec un total de 109 948 certificats en enregistrant une diminution de 13% par rapport à 2021. Quant aux intentions de création des enseignes, elles ne représentent que 7% du total des certificats délivrés avec un total de 8675 certificats.

Il est à préciser que l'OMPIC a reçu suite aux rejets des demandes de certificats négatifs, 2429 contestations dont 1181 ont été acceptées.



Au cours de l'année 2022, les secteurs « Services divers », « Commerce », et « BTP et activités immobilières », représentent 65% des intentions de créations, avec des parts individuelles respectives de 27%, et 19% pour les deux derniers.



L'analyse des intentions de création des entreprises par région, révèle globalement une prédominance de la région de Casablanca-Settat qui a détenu une part de 34% du total des certificats délivrés, suivie par les régions Rabat-Salé-Kénitra avec 15%, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Marrakech-Safi avec 11% chacune.

3. OPERATIONS POSTERIEURES RELATIVES AUX NOMS COMMERCIAUX

Nature de l'opération postérieure	Nombre en 2022
Modifications des données des certificats négatifs*	4843
Demandes de prolongation de la durée de réservation des noms commerciaux	2492
Modifications de dénomination après immatriculation au registre de commerce	2946
Modifications de l'activité après immatriculation au registre de commerce	72

* Ce sont les modifications demandées avant l'immatriculation au Registre du Commerce qui englobent notamment le changement de bénéficiaire, le changement de la ville, le changement d'activité, la modification de l'appellation, le changement du type de la demande, etc.

Au cours de l'année 2022, l'OMPIC a reçu 10353 opérations postérieures. Ces opérations ont trait aux demandes de prolongation de la durée de réservation des noms commerciaux avec un total de 2492, aux modifications des dénominations déjà immatriculées avec un total atteignant les 2946, aux modifications des certificats négatifs avant immatriculation¹ qui sont les plus demandées par les utilisateurs avec 4843 demandes et les demandes de modifications de l'activité après immatriculation au registre de commerce avec 72 demandes.

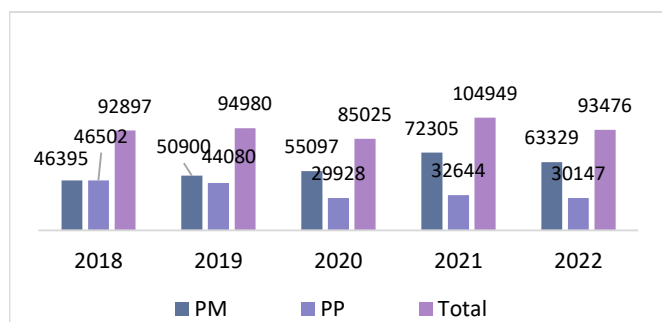


An abstract geometric pattern composed of black, grey, and white lines, dots, and circles, forming a complex network. Several colored squares (blue, orange, purple, red) are interspersed within the pattern, particularly in the corners of the page.

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

CREATION DES ENTREPRISES



L'année 2022 a connu la création de 93 476 entreprises. Ce total comprend 63 329 entreprises personnes morales et 30 147 entreprises personnes physiques.

I. PERSONNES MORALES

1. ÉVOLUTION DES CREATIONS D'ENTREPRISES (PM)

	2018	2019	2020	2021	2022
Créations d'entreprises (PM)	46395	50900	55097	72305	63329

Le nombre de sociétés créées durant de l'année 2022 est de 63.329 entreprises (Personnes Morales) contre 72.305 durant l'année 2021 soit une baisse de 12,5% par rapport à l'année dernière.

2. REPARTITION REGIONALE (PM)

La répartition régionale des nouvelles immatriculations au registre de commerce montre que la région Casablanca-Settat maintient sa première position dans le classement des régions en attirant le plus de création d'entreprises avec une part d'environ (35,5%) de l'ensemble des nouvelles immatriculations, suivie des régions Rabat-Salé-Kénitra (14,1%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (11,1%) et Marrakech-Safi (10,9%).

Régions	2018	2019	2020	2021	2022
Casablanca-Settat	16659	18148	19162	24620	22462
Rabat-Salé-Kénitra	6771	7532	8030	10569	8925
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	5447	5788	6170	8044	7038
Marrakech-Safi	4694	5114	5506	7485	6904
Fès-Meknès	3392	3637	3975	4965	4253
Souss-Massa	2709	2966	3594	4471	3773
L'Oriental	1725	1879	2330	2963	2417
Darâa-Tafilalet	887	1042	1277	2444	1378
Beni Mellal-Khénifra	1091	1293	1573	1952	1830
Laâyoune-Sakia El Hamra	1798	1991	2152	2647	2258
Dakhla-Oued Eddahab	845	1011	879	1670	1630
Guelmim-Oued Noun	377	499	449	475	461

3. REPARTITION PAR FORME JURIDIQUE (PM)

La répartition par forme juridique des sociétés immatriculées au registre du commerce durant l'année 2022 montre la prédominance des SARL à associé unique (61,8%) et des SARL (37,8%).

Par contre, les sociétés anonymes ne représentent que (0,3%) et les SNC (0,1%) du nombre total des entreprises personnes morales créées en 2022.

4. REPARTITION SECTORIELLE (PM)

Le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises nouvellement créées durant l'année 2022, enregistrant à lui seul 28,9 % du total des immatriculations, suivi par le secteur du « BTP et activités Immobilières » avec une part de 21,6%.

Quant au secteur du « Services divers » il vient en troisième position avec une part de 20,2%.

Commerce	28,91 %
BTP et activités immobilières	21,62%
Services divers	20,20%
Transports	8,11%
Industries	7,57%
Hôtels et Restaurants	6,17%
Secteur des TIC	3,26%
Agriculture, pêche	2,82%
Activités financières	1,34%

5. MODIFICATIONS PERSONNES MORALES

L'OMPIC a reçu durant l'année 2022, 73144 déclarations d'inscriptions modificatives au registre du commerce concernant les personnes morales, soit une augmentation de 4.22% par rapport à l'année 2021 (70179).

6. RADIATIONS PERSONNES MORALES

En ce qui concerne les radiations des entreprises, l'année 2022 a connu la radiation de 8014 sociétés, contre 6855 durant l'année 2021.

En parallèle, 9684 entreprises sont entrées en phase de dissolution durant l'année 2022, contre 8257 en 2021.

II. PERSONNES PHYSIQUES

1. EVOLUTION DES CREATIONS (PP)

Durant l'année 2022, la création des entreprises individuelles (personnes physiques) a enregistré la création de 30.147 entreprises individuelles, contre 32.644 de la même période de l'année 2021.

	2018	2019	2020	2021	2022
Créations d'entreprises (PP)	46502	44080	29928	32644	30147

2. REPARTITION REGIONALE (PP)

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima vient en tête des régions en terme de création des personnes physiques durant l'année 2022 enregistrant 6482 créations, suivie par la région de Casablanca – Settat enregistrant 3544 créations et la région de Rabat-Salé-Kénitra enregistrant 3236 nouvelles créations.

Régions	2018	2019	2020	2021	2022
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	14539	11283	4706	4812	6482
Casablanca-Settat	3873	4251	3107	3845	3544
Rabat-Salé-Kénitra	3868	4221	3776	4365	3236
Fès-Meknès	3985	4004	3072	3494	2720
L'Oriental	6957	6394	3460	2813	3098
Souss-Massa	2779	2985	2513	3164	2515
Marrakech-Safi	2778	2833	2521	2838	2345
Laâyoune-Sakia El Hamra	3009	3018	2180	2813	2366
Beni Mellal-Khénifra	1800	2086	1987	1841	1518
Darâa-Tafilalet	1174	1271	1075	1128	1101
Dakhla-Oued Eddahab	741	679	788	921	701
Guelmim-Oued NouN	999	1055	743	610	521

3. RÉPARTITION SECTORIELLE PERSONNES PHYSIQUES

Le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises individuelles nouvellement créées durant l'année 2022, avec une part de 60.79% du total des immatriculations. En deuxième position, le secteur du « Transports » avec une part de 10,64% suivi du secteur du « Services divers » avec une part de 9,18%.

Commerce	60,79%
Transports	10,64%
Services divers	9,18%
Hôtels et Restaurants	7,44%
Industries	6,27%
BTP et activités immobilières	4,54%
Secteur des TIC	0,50%
Agriculture, pêche	0,39%
Activités financières	0,25%

III. PROCEDURES COLLECTIVES

En 2022, le registre central du commerce a reçu de la part des huit tribunaux de commerce 251 jugements relatifs aux procédures collectives. Ces jugements sont répartis comme suit : 25 jugements relatifs à la procédure de sauvegarde, 90 procédures de redressement et 136 procédures de liquidation.

	Procédure de sauvegarde	Procédure de redressement	Procédure de liquidation	TOTAL
SERVICES	13	44	50	107
COMMERCE	6	21	29	56
BTP	3	9	22	34
INDUSTRIE	3	10	31	44
AGRICULTURE & PECHE	0	3	3	6
MINES & ENERGIES	0	3	1	4
TOTAL	25	90	136	251

Le secteur du « services » vient en tête avec 107 procédures collectives, soit 44% des jugements, suivi des secteurs du « commerce », 23% et du « BTP », 16%.

1. REPARTITION PAR FORME JURIDIQUE

Répartition des entreprises en difficulté selon la forme juridique	
Forme Juridique	Nombre
SARL	115
SARL AU	65
SA	46
SNC	1
PP	24
TOTAL	251

Représentant plus de 72% du total en 2022, la société à responsabilité limitée (SARL) et (SARL AU) reste la principale forme juridique des entreprises visées par une ouverture de procédure collective. Viennent ensuite la société anonyme (SA) avec 18% du total et l'entreprise individuelle (PP), 10%.

IV. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Dans le cadre de son activité de centralisation des documents juridiques relatifs aux créations et modifications des entreprises immatriculées au registre de commerce, l'OMPIC a reçu en 2022, plus de 354 788 documents portant sur des Statuts, PVs, modèles de création et de modification, et rapports de commissaire aux comptes, relatifs aux inscriptions effectuées pendant cette période.

V. DELIVRANCE DES CERTIFICATS DU REGISTRE CENTRAL DE COMMERCE

Le Registre Central de Commerce délivre des certificats sur la base des immatriculations, des modifications et des actes déposés par le personne physiques et morales. Ainsi le registre central du commerce a délivré 7824 certificats pendant l'année 2022, répartis comme suit :

- Certificats d'immatriculation : 115
- Copie des inscriptions : 60
- Renseignement : 7649

VI. DEPOT DES ETATS DE SYNTHESE

En terme d'états de synthèse relatifs à l'exercice 2021, l'OMPIC a centralisé, pendant l'année 2022, 221 565 Bilans, enregistrant une évolution de 15,7% par rapport à l'exercice 2020.

Les états de synthèses centralisés sont publiés sur la plateforme Directinfo.ma, et alimentent aussi la base de données financières proposée par l'OMPIC.

Evolution des dépôts des états de synthèse	
Année	Nombre de dépôts des états de synthèse
2017	171436
2018	182654
2019	150000
2020	191437
2021	221565

ACTIVITES DE
DEVELOPPEMENT,
DE FORMATION ET DES SERVICES
D'INFORMATION

I. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

1. SEVICES EN LIGNE DE L'OMPIC

Au cours de l'année 2022, l'OMPIC a enregistré 246 249 opérations effectuées en ligne. 72% de ces transactions correspondent aux démarches liées au dépôt des demandes de titres de propriété industrielle et commerciale et 28% les commandes de documents légaux et financiers sur les entreprises via les services d'information DirectInfo.

L'évolution au cours des cinq dernières années du nombre de transactions se présente comme suit :

Evolution des transactions en ligne	
Année	Nombre de transactions
2018	100 234
2019	115 800
2020	228 363
2021	260 513
2022	246 249

2. E-DEMARCHES DIRECTOMPIC

Les services fournis à travers la plateforme DirectOMPIC correspondent aux procédures et démarches en ligne en matière de propriété industrielle et commerciale, à savoir : les dépôts et renouvellements en ligne des Marques et des Dessins et Modèles Industriels, le dépôt des Brevets d'invention et le paiement des annuités, le service e-datage. Ces services sont accessibles via le lien www.directompic.ma.

Au cours de l'année 2022, la plateforme DirectOMPIC a enregistré 15 586 transactions.

Evolution des transactions DirectOMPIC par type de prestation						
Année	Marque	DMI	Brevets d'invention	Renouv. Marques	Renouv. DMI	E-datage
2018	4505	198	298	2428	94	16
2019	5645	232	315	2391	112	23
2020	8717	487	575	3221	232	10
2021	11286	606	624	3152	313	23
2022	10341	603	610	3719	290	23

3. PLATEFORME DES NOMS COMMERCIAUX

Evolution des demandes en ligne des Noms Commerciaux	
Année	Demandes CN
2018	30845
2019	41666
2020	95219
2021	172387
2022	160741

L'OMPIC a lancé en 2021 une nouvelle plateforme 100% digitale pour les demandes des Noms Commerciaux.

Cette nouvelle plateforme s'inscrit dans le cadre de la stratégie de digitalisation de l'OMPIC visant la simplification des procédures. Elle est conçue sur la base des dernières technologies et se veut une plateforme « orientée client » offrant des services de qualité et totalement dématérialisés depuis la demande jusqu'à l'obtention du certificat négatif. Ce service est accessible via le lien <https://nc.directentreprise.ma/home>.

Elle couvre principalement : Demande du nom commercial ; Délivrance d'un nom commercial ; Demande de modification (avant et après immatriculation) ; Demande de renouvellement ; Demande en cas de rejet ; Contestation d'une décision de rejet.

4. SERVICES D'INFORMATION DIRECTINFO

Les services fournis à travers la plateforme DirectInfo correspondent aux services d'information relatifs au registre central du commerce, à savoir : les services relatifs aux informations légales et financières des entreprises marocaines, ainsi que ceux relatifs aux documents et actes juridiques déposés au registre de commerce. Ces services sont accessibles via le lien www.directinfo.ma.

Evolution des transactions DirectInfo par type de prestation			
Année	Bilans et informations financières	Statuts et PVs	Informations légales
2018	41611	9383	4997
2019	45729	15570	4117
2020	67352	44614	7936
2021	38841	29289	3992
2022	39464	26017	4441

Les principales variations en matière d'utilisation des services d'information au cours de l'année 2022 comparée à la même période de 2021 se présentent comme suit :

- Informations légales : +11%.
- Consultation des documents financiers des entreprises : +2%

5. DEVELOPPEMENT DES SERVICES DANS LES TERRITOIRES

Dans le cadre des objectifs de l'OMPIC axés sur le renforcement de sa présence auprès des acteurs locaux et l'instauration d'un environnement propice à la créativité, à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans les régions, l'Office a veillé, en 2022, à la mise en œuvre de son partenariat avec les chambres de commerce, d'industrie et de services à travers le renforcement des compétences des cadres des chambres et l'implication dans les différentes actions de sensibilisation et de promotion organisées par les CCIS ayant trait à l'accompagnement et le développement de l'entreprise au niveau local.

Dans la même optique, l'OMPIC a signé une convention avec le CRI Casablanca-Settat visant l'amélioration des services d'accompagnement et d'information en matière de propriété industrielle et commerciale en faveur des investisseurs et des porteurs de projets au niveau de la région Casablanca-Settat.

L'Office a également mis à la disposition de ses partenaires, CCIS et CRI, un lot de supports d'information sur les démarches de protection des titres de propriété industrielle élaborés par l'OMPIC. Cette action s'inscrit dans le cadre des activités de promotion menées par l'OMPIC au niveau régional, en complément de la Caravane « Propriété Industrielle, Créativité et Innovation pour un avenir durable » qui a sillonné 19 villes.

En ce qui concerne l'activité de la propriété industrielle et commerciale, 6526 certificats négatifs ont été délivrés et 456 marques ont été déposées à travers les espaces de services des CCIS.

II. CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE 2022

Comme à l'accoutumée, l'OMPIC a célébré le 26 Avril de cette année, la journée mondiale de la Propriété Intellectuelle 2022.

Placée cette année sous le thème « la propriété intellectuelle et les jeunes : innover pour un avenir meilleur », la journée mondiale de la Propriété Intellectuelle vise à renforcer l'utilisation du système de la propriété industrielle, comme levier de développement technologique, économique et social.

Cette édition a constitué une grande occasion pour mettre en exergue la dimension stratégique et intersectorielle de la propriété industrielle et son rôle dans la valorisation de la créativité et de l'innovation et dans la création d'actifs immatériels à forte valeur économique. Au cours de cette journée, l'OMPIC a procédé à la signature de quatre conventions de partenariat. La première avec le Centre Régional d'Investissement (CRI) de la Région Casablanca-Settat, la seconde avec le Technopark, la troisième avec l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés (OPCA) et la quatrième avec la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM). Ces conventions ont pour objectif de mettre en œuvre, en collaboration avec ces différents partenaires, divers programmes visant la promotion de la propriété industrielle et commerciale, l'accompagnement des entreprises dans l'utilisation des services dans les domaines de propriété industrielle et de création d'entreprises ainsi que le co-développement de services adaptés aux besoins des usagers.

Cette journée a été marquée également par le lancement de la caravane de la propriété industrielle au service de la créativité et de l'innovation, et a été clôturée par l'inauguration de l'espace de relation client de l'OMPIC ayant pour objectif d'offrir un cadre professionnel et efficient d'accès aux services de l'OMPIC ainsi qu'une assistance personnalisée pour l'utilisation des plateformes électroniques de l'Office, et ce en faveur de tous les utilisateurs du système de la propriété industrielle et commerciale.

III. LA CARAVANE DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

La Caravane « Propriété Industrielle, Créativité et Innovation pour un avenir durable » organisée par l'OMPIC, en partenariat avec la FRDISI (Fondation de Recherche, de Développement et d'Innovation en Sciences et Ingénierie), a pu sillonner les 12 régions du Maroc avec un total de 19 villes visitées et plus de 5000 porteurs de projets et entrepreneurs rencontrés dans le cadre d'une cinquantaine d'événements organisés, du 26 avril au 28 juin 2022, en vue d'encourager l'esprit de la créativité et de l'innovation auprès des jeunes marocains et mettre en lumière l'impact extrêmement positif d'une bonne utilisation du système de la propriété industrielle sur leur développement.

Cette Caravane a permis de mettre à disposition des porteurs de projets, inventeurs, innovateurs et créateurs des services de proximité liés aux brevets, marques, designs et noms commerciaux.

IV. ACTIVITES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION

L'OMPIC a mis en place, pour l'année 2022, un programme de promotion et de sensibilisation aux enjeux de la propriété industrielle qui s'adresse à plusieurs catégories d'utilisateurs potentiels, dont : les acteurs de la recherche scientifique, les entreprises, les professionnels ainsi que les jeunes. Ce programme s'appuie sur diverses initiatives et campagnes de communication.

Dans cette perspective, l'office a pu mener plusieurs campagnes de sensibilisation et de promotion au profit des utilisateurs potentiels soulignant ainsi l'importance de la Propriété industrielle et commerciale par rapport au développement de leurs activités, encourageant l'esprit de créativité et d'innovation et permettant une prise de contact sur mesure. Ces campagnes de mailing et smsing ont pu atteindre plus de 360 000 utilisateurs actuels et potentiels.



V. ORGANISATION DE WEBINAIRES RELATIFS A LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Une nouvelle série de webinaires a été lancée par l'OMPIC au cours de l'année 2022 permettant de mettre le point sur différents aspects de la propriété industrielle et commerciale et d'interagir avec les usagers des services de l'OMPIC.

En 2022, les webinaires organisés ont porté sur :

- La première thématique ayant touché la propriété industrielle et commerciale d'une manière générale : "comment les marques, designs et brevets d'invention contribuent au développement de votre entreprise ? " organisée le 02/11/2022. Ce webinaire a permis d'avoir une idée sur l'importance de la propriété industrielle et commerciale, de faire découvrir ses différents aspects et de mettre le point sur l'importance de son utilisation pour le développement de l'entreprise et a pu cibler les entreprises, les porteurs de projets, les professionnels de la propriété industrielle et commerciale et divers utilisateurs actuels ou potentiels du système ;
- La deuxième thématique a concerné les noms commerciaux : "comment choisir et demander votre nom commercial ?" organisé le 30/11/2022. Cette rencontre a pu mettre le point sur l'importance du choix du nom commercial pour une entreprise, dévoiler ses critères de validité et familiariser les différents utilisateurs avec la plateforme de délivrance du nom commercial.

VI. L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE

1. FORMATIONS CERTIFIANTES

A. 6^{ème} édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle CAPI 2022-2023

L'Académie Marocaine de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (AMAPIC), service de formation de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), a lancé en partenariat avec l'Institut National de la Propriété Industrielle de la

France (INPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), la **6^{ème} édition** du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (**CAPI 2022-2023**).

L'objectif de ce certificat est de répondre aux besoins des entreprises et professionnels qui souhaitent développer leurs compétences en matière de propriété industrielle et améliorer leur efficacité dans la gestion et la valorisation des actifs immatériels (Brevet d'invention, marques et designs, ...).

Cette 6^{ème} édition du CAPI lancée en **mi-novembre 2022** s'achèvera en **mai 2023**. Elle est animée par des experts marocains et étrangers spécialistes en Propriété Industrielle et sera sanctionnée par un certificat suite à des tests d'évaluation.

Cette édition connaît la participation de **25** bénéficiaires dont **8 représentants Marocains** et **17 d'autres pays de l'Afrique** (2Bénin, 1Burkina Faso, 2Mali, 2Niger, 1Sénégal, 4Togo, 2Mauritanie, 2Tunisie, 1Djibouti).

B. 7^{ème} édition du Cours de perfectionnement sur les marques et les Indications Géographiques

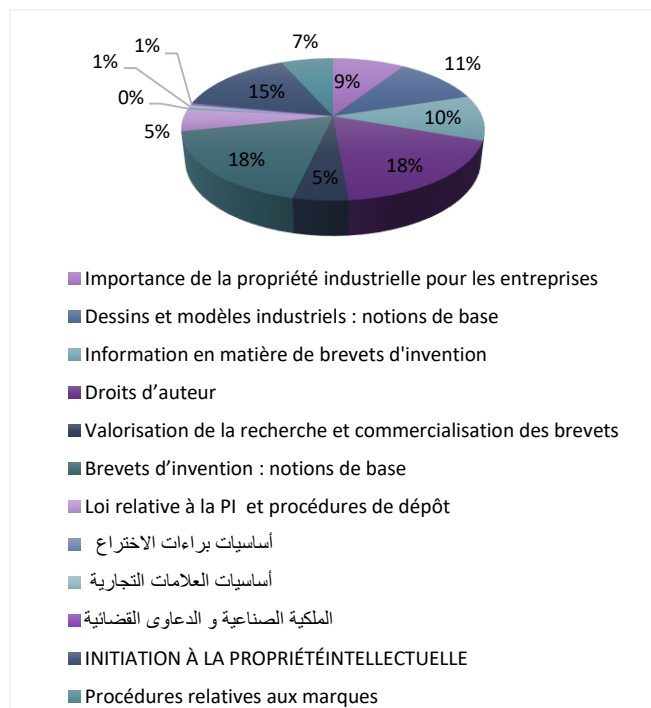
Ce programme s'inscrit dans le cadre de la coopération entre l'OMPIC, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France), durant laquelle 19 représentants d'offices de propriété industrielle, des chambres de commerce, d'industrie et de services (CCIS) et d'autres organismes publics, en provenance du Maroc et d'autres pays de l'Afrique (4Maroc, 1Bénin, 3Burkina Faso, 2 Côte d'Ivoire, 3 Gabon, 2 Madagascar, 1 Mali, 4 Maroc, 2 Niger, 1 Rwanda), ont pu bénéficier de cette formation.

L'objectif de ce programme est de renforcer les compétences et les connaissances des responsables et/ou examinateurs des marques au sein des offices de propriété industrielle, d'organismes publics ou de ministères grâce à l'examen des questions et procédures relatives aux marques.

2. E-LEARNING

La plateforme E-learning de l'OMPIC a enregistré au titre de l'année 2022 **194.266** visites et l'AMAPIC a délivré **1.489** certificats relatifs aux modules disponibles sur la plateforme e-learning répartis comme suit :

A. Répartition des certificats e-learning par module



VII. COOPERATION INTERNATIONALE

L'OMPIC a poursuivi, durant l'année 2022, le développement des programmes de coopération internationale, avec un focus sur les activités menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ces activités se sont articulées autour du renforcement des capacités à travers la formation et l'échange d'expériences.

Les activités clés en matière de coopération menées avec les offices nationaux et les organisations régionales et internationales de propriété industrielle durant l'année 2022 concernent :

1. COOPERATION AVEC L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

L'OMPIC et l'OMPI ont poursuivi leur programme de coopération. Les activités phares de cette coopération ont porté sur :

A. La promotion de la propriété industrielle et la formation

- Célébration de la journée mondiale de la propriété intellectuelle le 26 avril 2022 ;
- Participation à l'atelier régional de formation sur « le système de Madrid à l'intention de certains membres africains du système de Madrid », organisé par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) avec l'appui de l'Office des brevets du Japon (JPO), du 28 février au 4 mars 2022 ;
- Organisation d'un atelier sur le Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT), le 11 mai 2022 ;
- Organisation d'un atelier sur l'arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international, le 21 juin 2022 ;
- Participation au séminaire régional sur « Technology and Innovation Support Center (TISC) », du 18 au 19 mai 2022 ;
- Participation au séminaire régional sur « la propriété intellectuelle et les startups » organisé en collaboration avec la Ligue des Pays Arabes, le 15 juin 2022 ;
- Organisation d'un Workshop sur la co-administration de la médiation portant sur les litiges de propriété industrielle OMPIC/OMPI, en collaboration avec la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), le 29 juin 2022 ;
- Participation à la cinquième session du Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, les 5 et 6 avril 2022 ;
- Participation à la huitième session de la Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (TICAD), du 27 au 28 septembre 2022 ;

- Participation à l'événement de lancement de l'Indice Mondial de l'Innovation GII, le 29 septembre 2022, au cours duquel Monsieur Ryad Mezzour, Ministre de l'Industrie et du Commerce a prononcé une allocution pour mettre en exergue les efforts déployés par le Maroc en matière d'innovation ;
- Participation à la réunion régionale de l'OMPI pour les pays arabes sur le renforcement des partenariats entre les universités et l'industrie pour tirer parti du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le 8 juin 2022.

B. Poursuite du Projet de Promotion du Tourisme Gastronomique au Maroc, au moyen de la Propriété Intellectuelle

- Réalisation de l'étude portant sur l'analyse des instruments de propriété intellectuelle qui peuvent être utilisés pour promouvoir les traditions culinaires sélectionnées pour dégager les différentes pistes de valorisation des outils de propriété intellectuelle pour les éléments de la gastronomie marocaine ;
- Organisation d'un séminaire national avec les parties prenantes des secteurs du tourisme et de la gastronomie au Maroc, le 26 septembre 2022. Ont été présentés lors de ce séminaire les résultats de l'étude d'analyse des instruments de propriété intellectuelle pour la protection et la valorisation des huit traditions culinaires sélectionnées lors de la première étude exploratoire menée dans le cadre de ce projet ;
- Participation au séminaire International de la propriété intellectuelle et tourisme gastronomique, le 18 octobre 2022 à Genève ;
- Présentation du projet dans sa globalité : outils développés, les résultats des études effectuées, l'étude exploratoire et l'analyse des instruments de propriété intellectuelle ;
- Participation à l'évènement parallèle organisé en marge des travaux du Comité du développement et de la propriété intellectuelle pour présenter les résultats du projet au Maroc, le 19 octobre 2022 à Genève.

C. Lancement de nouveaux Projets avec l'OMPI :

- Lancement d'un Projet pilote « *IP support service for technology oriented SMES and StartupS* ». L'objectif étant de créer un service dédié aux questions de propriété industrielle auprès des structures d'accompagnement des entreprises, notamment les PME et les startups à vocation technologiques.
- Lancement d'un projet pilote « *IP and Think Tank* », dans l'objectif de sélectionner un Think Tank marocain pour faire partie de 3 groupes de réflexion dans la région Arabe afin de les accompagner à intégrer la propriété intellectuelle dans leurs activités, et identifier les bonnes pratiques pour généraliser le projet à d'autres pays.

D. Participation aux comités et aux réunions de l'OMPI

Le Maroc a participé activement aux travaux de la soixante - troisième série des réunions des assemblées générales des Etats membres de l'OMPI, du 14 au 22 juillet 2022.

L'OMPIC a poursuivi sa participation aux réunions et travaux de l'OMPI, en particulier :

- Participation à la 45ème session du comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, du 28 au 30 mars 2022 ;
- Participation aux 28ème et 29ème sessions du comité du développement et de la propriété intellectuelle, tenues respectivement du 16 au 20 mars et du 17 au 21 octobre 2022. La 29ème session a connu la présentation de l'expérience du Maroc sur « le rôle des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) en tant que catalyseurs de l'innovation et du transfert de technologie : opportunités et défis » ;
- Participation à la 34ème session du Comité du programme et budget, du 27 juin au 01 juillet 2022
- Participation à la 10ème session du Comité des Normes de l'OMPI, tenues respectivement du 21 au 25 novembre 2022;

- Participation à la 34^{ème} session du Comité permanent du droit des brevets, du 26 au 30 septembre 2022 ;
- Participation aux 42^{ème}, 43^{ème}, 44^{ème} et 45^{ème} sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques (RG), aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, tenues respectivement du 28 février au 4 mars 2022, du 30 mai au 03 juin 2022 ; du 12 au 16 septembre 2022 et du 5 au 9 décembre 2022
- Participation à la 15^{ème} session du comité consultatif des droits (ACE), du 31 août au 2 septembre 2022 ;
- Participation au groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et Comité de coopération technique du PCT, le 3 octobre 2022 ;
- Participation à une table ronde d'experts sur le thème "Favoriser la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le contexte du Programme de développement de l'OMPI", le 14 octobre 2022 ;
- Participation à la réunion de l'Union spéciale pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) Groupe de travail sur la révision de la CIB, du 07 au 11 novembre 2022 ;
- Participation au Groupe de travail de l'Union de Madrid du 7 au 11 novembre 2022 ;
- Participation à la réunion régionale arabe sur la propriété intellectuelle, les pépinières d'innovation et les parcs technologiques, organisée conjointement par l'OMPI et la Ligue des États arabes, du 30 novembre au 01 décembre 2022 ;

2. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)

L'OMPIC et l'OAPI ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expériences, les activités ont porté principalement sur :

- Rencontre entre les Directeurs Généraux de l'OMPIC et l'OAPI à Genève, en marge de la soixante - troisième série des réunions des Assemblées Générales des États membres de l'OMPI.

Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur les derniers développements et les activités des deux offices ainsi que les projets d'intérêt commun et l'approbation du plan de travail pour la période 2022-2023, et ce le 15 Juillet 2022 ;

- Signature d'un Mémoire d'Entente entre l'OMPIC et l'OAPI à l'issue de cette réunion
- Participation de l'OMPIC à la 62^{ème} session du Conseil d'Administration de l'OAPI tenue le 08 décembre 2022 à Douala au Cameroun ;
- Participation de 13 représentants de pays de l'espace OAPI (Centrafrique, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Guinée, Guinée Equatoriale et Sénégal) à la 6^{ème} édition (2022/2023) du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI) ;
- Participation de l'OAPI à la formation CAPI à travers la présentation du cadre légal de protection et procédure d'enregistrement des dessins et modèles industriels au niveau de l'espace OAPI.

3. OFFICE EUROPEEN DES BREVETS (OEB)

L'OMPIC et l'OEB ont poursuivi leurs activités de coopération axées sur la formation des examinateurs brevet, l'échange d'expériences sur les outils et systèmes informatiques, l'échange de données et la promotion du système des brevets d'invention.

Ces activités ont été caractérisées par :

- Rencontre entre le Directeur Général de l'OMPIC et le Président de l'OEB, le 19 juillet 2022 à Genève, en marge de la soixante - troisième série des réunions des Assemblées Générales des États membres de l'OMPI ;
- Mise en œuvre de la coopération étendue ou « validation package » dans le domaine informatique à travers le développement d'un Serveur de publication ;
- Alimentation et exploitation des bases de données à travers l'échange des données brevet ;
- Participation des examinateurs de l'OMPIC aux séminaires de l'Académie Européenne des Brevets, ainsi qu'à des sessions de formation en ligne sur les outils de recherche ;

- Lancement d'un programme pilote d'échange entre le réseau PATLIB et des Universités marocaines ;
- Participation à une série de formations générales et avancées des examinateurs Brevets de l'OMPIC sur la classification coopérative des brevets (CPC) qui est une extension de la Classification internationale de brevets (CIB).

4. OFFICE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (EUIPO)

L'OMPIC et l'EUIPO ont poursuivi leur coopération bilatérale qui porte particulièrement sur les activités de formation et de renforcement des capacités des examinateurs, le développement des systèmes informatiques liés aux marques et aux Dessins et Modèles Industriels (DMI) ainsi que les échanges d'expertises et le partage de bonnes pratiques liées à l'examen des demandes d'enregistrement des Marques et DMI, en particulier, les activités ont porté sur :

- Tenue de la commission mixte OMPIC-EUIPO et adoption du programme de coopération 2022-2023, le 31 mai 2022 ;
- Signature d'un Mémoire d'entente sur la Propriété Intellectuelle entre l'OMPIC et l'EUIPO, le 15 Décembre 2022 ;
- Poursuite des échanges de données dans le cadre des bases de données TMview et Designview ;
- Participation à la table ronde consultative sur l'application des droits de propriété intellectuelle pour les Pays d'Afrique du Nord dans le cadre du Programme Afripi, les 23 et 24 février 2022 ;
- Participation à la conférence jurisprudence, les 07 et 08 juillet 2022.

5. INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI-FRANCE)

Les activités de coopération entre l'OMPIC et l'INPI réalisées au titre de l'année 2022 ont concerné principalement :

- Tenue de la 25ème commission mixte OMPIC/INPI et adoption du programme de coopération 2022-2023, le 19 mai 2022 à Paris ;

- Echanges sur les programmes de promotion et de valorisation de la PI (indications géographiques artisanales, caravane PI, Programme au profit des startups) ;
- Adaptation du livre blanc du « Guide du management de la propriété intellectuelle » de l'INPI qui comprend des fiches pratiques pour manager sa PI, selon le système marocain ;
- Lancement de discussions sur la conclusion d'un accord PPH (*Patent Prosecution Highway*) entre l'OMPIC et l'INPI. Le PPH est un programme de collaboration entre les offices de brevets, dont l'objectif est d'accélérer le traitement de la délivrance des demandes de brevet d'invention. Il s'appuie sur le partage des résultats d'examen, en vue de réduire les délais de traitement des demandes de brevet, tout en apportant une amélioration de la qualité des brevets délivrés ;
- Poursuite des échanges des bonnes pratiques entre les examinateurs de l'OMPIC et l'INPI.

Cette année a aussi été l'occasion de poursuivre les échanges à distance entre les examinateurs des deux offices, avec l'élargissement du spectre des bénéficiaires ; les formations ont ainsi concerné, les marques et oppositions :

- Echange entre les examinateurs oppositions de l'OMPIC et l'INPI sur : « *Appréciation des preuves de notoriété dans le cadre de la procédure d'opposition* », le 6 décembre 2022 ;
- Echange entre les examinateurs marque de l'OMPIC et l'INPI sur le thème : « *Organisation du travail des examinateurs des Signes distinctifs* », 15 décembre 2022.

6. OFFICE AMERICAIN DES BREVETS ET DES MARQUES DE COMMERCE (USPTO)

Les activités de coopération entre l'OMPIC et l'USPTO au cours de l'année 2022 ont porté sur :

- Rencontre entre le Directeur Général de l'OMPIC et la Sous-secrétaire au Commerce pour la Propriété Intellectuelle et Directrice de l'USPTO, le 20 juillet 2022 à Genève.

Cette rencontre a été l'occasion pour les deux parties de passer en revue les récents développements en matière de propriété industrielle au Maroc et aux Etats-Unis et d'échanger également sur les projets d'intérêt commun dans les domaines des brevets d'invention et de l'innovation ainsi que sur les perspectives de coopération entre les deux offices ;

- Organisation conjointe d'un atelier sur l'application des droits de PI au profit des Douaniers émanant du Maroc, Tunisie et Jordanie, du 14 au 16 juin 2022 à Rabat ;
- Poursuite des échanges pour la conclusion d'un accord « Patent Prosecution Highway » entre l'OMPIC et l'USPTO.

7. OFFICE JAPONAIS DES BREVETS (JPO)

L'OMPIC et le JPO ont poursuivi leur programme de coopération marqué principalement par les activités de renforcement des compétences dans le domaine des brevets au Maroc, notamment à travers la participation au programme de formation dans le domaine des brevets, pour les praticiens spécialisés dans les brevets, "The JPO/IPR Training Course for Practitioners Specializing in Patents", et ce du 19 Octobre au 16 Novembre 2022.

8. OFFICE ISRAËLIEN DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ILPO)

Les activités de coopération entre l'OMPIC et l'ILPO au cours de l'année 2022 ont portés sur :

- Organisation d'un workshop sur les « avantages de la PI pour les jeunes innovateurs » en partenariat avec l'OMPI, les Missions Permanentes du Maroc et d'Israël à Genève et l'Office Israélien des Brevets (ILPO), le 25 avril 2022 ;
- Signature d'un Mémoire d'entente sur la Propriété Intellectuelle entre l'OMPIC et l'ILPO en présence du Directeur Général de l'OMPI et des Ambassadeurs Représentants Permanents du Maroc et d'Israël, en marge de la soixante - troisième série des réunions des Assemblées Générales des Etats membres de l'OMPI, le 18 Juillet 2022 à Genève ;

- Réunion virtuelle entre les Directeurs Généraux de l'OMPIC et de l'ILPO pour examiner les perspectives de coopération entre les deux offices.

9. IMPI (MEXIQUE)

- Rencontre avec l'Ambassadeur du Mexique au Maroc pour le renforcement de la coopération entre l'OMPIC et l'Office Mexicain de la Propriété Industrielle (IMPI), le 03 mars 2022 ;
- Signature d'un Mémoire d'entente sur la Propriété Industrielle entre l'OMPIC et l'IMPI (IMPI) en marge de la soixante - troisième série des réunions des Assemblées Générales des Etats membres de l'OMPI, le 21 Juillet 2022 à Genève ;
- Participation à l'atelier de formation au profit des examinateurs du système de La Haye et partage de l'expérience marocaine en matière des dessins et Modèles industriels, les 17 et 18 mai 2022.

10. NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)

L'OMPIC a poursuivi sa participation aux discussions sur les aspects de la propriété intellectuelle dans le cadre de la ZLECAF.

VIII. ADHESION DU MAROC AUX TRAITES INTERNATIONAUX EN MATIERE DE PI

Le Maroc renforce son système de propriété industrielle par l'adhésion en 2022 à de nouveaux traités internationaux en matière de propriété industrielle. Il s'agit de :

- L'Acte de Genève de l'Arrangement de la Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ;
- L'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels ;
- Traité de Singapour sur le droit des marques.

Ces traités, entrés en vigueur le 22 juillet 2022, s'inscrivent d'une part, dans le cadre de l'alignement du cadre juridique relatif à la protection de la propriété industrielle aux standards internationaux les plus élevés dans

Ce domaine et d'autre part, du renforcement de l'efficacité et de la simplification du système d'enregistrement des marques et des dessins et modèles industriels, afin de le rendre plus attractif pour les déposants.

IX. CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi n°23-13, la commission des conseillers en propriété industrielle (CPI) a tenu sa cinquième réunion, qui a été consacrée à l'examen des dossiers de candidatures pour l'inscription sur la liste des CPI.

Dans ce cadre, l'OMPIC a publié une note d'information portant sur la liste des conseillers en propriété industrielle mise à jour. Sur 37 CPI inscrits, 29 CPI exercent à titre individuel, 4 dans le cadre d'une association et 4 à titre d'assistant.

X. ACTIVITÉS LIÉES À LA CRÉATION DES ENTREPRISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et la simplification des procédures administratives, une réforme du cadre juridique régissant la création d'entreprises a été conduite pour permettre l'instauration de la voie électronique pour toutes les démarches liées à cette procédure, et ce à travers la plateforme électronique de création et d'accompagnement d'entreprises, créée par la loi 88-17. Concernant le volet juridique les actions réalisées en 2022 ont porté principalement sur :

- L'examen du projet de décret de décret n° 2-22-92 relatif aux modes et modalités de création des entreprises par voie électronique et leur accompagnement par le Conseil de Gouvernement, le 03 mars 2022 ;
- Signature des conventions relatives à la gestion de la plateforme telles que stipulées dans la loi 17.87 modifiant et complétant la loi n° 13.99 portant création de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale et 88.17 relative à la création et à l'accompagnement d'entreprises par voie électronique.

Une première phase de test et de formation sur cette plateforme a été menée au courant de l'année 2022 avec succès au profit des professionnels de la création d'entreprises.

Il est à rappeler Les démarches à suivre pour la création d'une entreprise sont réparties entre les administrations suivantes :

- Le Ministère de la Justice à travers les registres locaux de commerce ;
- La Direction Générale des Impôts ;
- L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale pour l'obtention du certificat négatif ;
- La Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;
- L'Imprimerie Officielle.

XI. ACTIVITÉS LIÉES À L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

1. ACTIVITÉS LIÉES À L'EXAMEN DE BREVETS

A. Nouveau Serveur de Publication

Lancement d'un projet de mise en place d'un nouveau Serveur de Publication des demandes de brevet et des brevets marocains, en partenariat avec l'OEB, afin de surmonter les limites de la chaîne de traitement actuelle sur le plan technologique et intégrer les récents développements sur le plan juridique.

B. Cooperative Patent Classification (CPC)

Dans le cadre du MOU sur la CPC signé en septembre 2021 entre l'OMPIC et l'OEB, les actions suivantes ont été réalisées :

- Participation à la réunion annuelle sur la CPC organisée par l'Office Européen des Brevets (OEB) et l'Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO).
- Tenue de la première réunion du groupe de mise en œuvre de la CPC entre l'OMPIC et l'OEB le 14 Juillet 2022,
- Participation de l'ensemble des examinateurs brevet de l'OMPIC aux sessions printemps et automne des formations thématiques « CPC collective training » organisées par l'Académie de l'OEB.

- Participation de l'ensemble des examinateurs brevet de l'OMPIC aux formations générale et avancée sur la CPC prévue par le plan de travail OMPIC-OEB 2022-2023 entre le 16 novembre et 1er décembre 2022.

C. Activités de formation

- Participation des examinateurs brevet de l'OMPIC, dans le cadre du plan de coopération avec l'OEB, à des séminaires de l'Académie européenne des brevets. 24 participants ont pris part à 13 activités de formation,
- Participation de deux responsables de la DBIT au WIPO Symposium on Trade Secrets and Innovation,
- Participation des examinateurs de l'OMPIC au workshop thématique, organisé en mode virtuel par l'OEB, sur l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la fabrication additive et produits caractérisés par leur procédé d'obtention.
- Participation d'un responsable de la DBIT à la formation en ligne JPO/IPR Training Course on Academia-Industry Collaboration and Transfer Technology organisée par Japan Institute for Promoting Invention & Innovation (JIPII) et The Association for Overseas Technical Cooperation and Sustainable Partnerships (AOTS).

2. ACTIVITES DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

A. Projet de développement d'une plateforme « IP Marketplace » pour la valorisation et la commercialisation des brevets

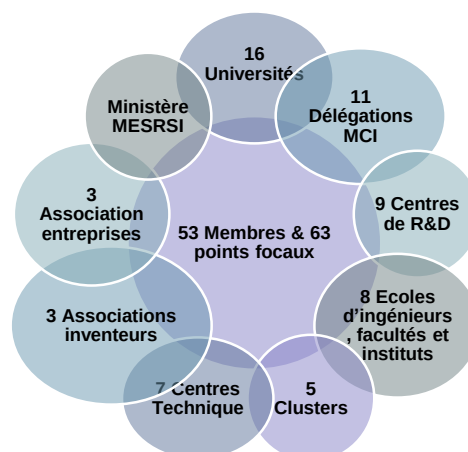
Le projet de développement de la plateforme « IP Marketplace » pour la valorisation et la commercialisation des brevets touche à sa fin. Les principales activités des deux missions de ce projet sont presque achevées et sont en cours de test et de validation.

Le projet a pour objectif de développer une plateforme digitale pour la valorisation des brevets d'invention à travers quatre rubriques :

Banque de projets innovants	Opportunités d'investissement dans des technologies innovantes et libres d'exploitation au Maroc.
Offres technologiques	Valorisation des inventions des universités et centres de recherche marocains.
Besoins technologiques	Recherche de solutions pour surmonter les défis technologiques des entreprises marocaines.
Espace collaboratif	Mutualisation des efforts et collaboration en matière d'innovation.

B. Réseau TISC (Technology and Innovation Support Centers)

Le Réseau de Centres d'Information Technologique (TISC) vise la promotion de l'innovation technologique à travers l'exploitation optimisée des avantages qu'offre le système des brevets d'invention. Les membres du réseau TISC bénéficient des services de proximité, adaptés à leurs besoins, et couvrant plusieurs maillons de la chaîne de valeur de l'innovation technologique en particulier : la création, la protection et la valorisation des résultats de la recherche. Ce réseau s'appuie sur 63 points focaux hébergés par 53 organismes appartenant aux universités publiques et privés, centres de R&D, centres techniques, clusters et associations d'entreprises et d'inventeurs sur l'ensemble du territoire du Royaume.



Renforcement des capacités des membres du réseau TISC

Dans le cadre de la coopération entre l'OMPIC, l'OMPI et les réseaux TISC dans le monde, le personnel des membres du réseau TISC continuent de bénéficier des cours en ligne avancés de l'OMPI.

Au cours de l'année 2022, 88 participants appartenant aux membres du réseau TISC, des représentants des institutionnels, des industriels, des doctorants, des chercheurs et des étudiants, se sont inscrits aux modules suivants :

- **40%** : Brevets (DL-301)
- **20%** : Recherche de l'information brevets (DL-318)
- **10%** : Management de la propriété intellectuelle (DL-450)
- **10%** : Rédaction de brevets (DL-320)
- **5%** : Concession de licences de logiciels, y compris les logiciels libres (DL511)
- **5%** : Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL302)
- **3%** : Procédures d'arbitrage et de médiation en vertu des règlements de l'OMPI (DL-317)
- **2%** : Savoirs traditionnels et les expressions culturelles (DL-203)
- **5%** : Autres modules (Droit d'auteurs...etc.).

Participation des points focaux aux activités de l'OMPIC et/ou de ses partenaires

Les points focaux TISC ont pris part à plusieurs séminaires, conférences et workshop en ligne, organisés par l'OMPIC et/ou ses partenaires :

- Séminaire en ligne pour le lancement d'un rapport panoramique sur les brevets enregistrés sur les vaccins et les médicaments du Covid19, et ce le Mercredi 10 Mars 2022,
- Participation des points focaux à l'enquête annuelle d'évaluation des centres TISC dans le monde
- Participation des points focaux au projet de certification lancé par l'OMPI. Dans ce cadre, 17 points focaux ont soumis leurs candidatures de certification.
- Participation des points focaux TISC de la fondation MASCIR et l'université UM6P à l'initiative "transfert de connaissances PATLIB vers l'Afrique" portée par l'Office

Européen de Brevets (OEB) dont l'objectif est la création des synergies entre les centres PATLIB de l'OEB et les universités africaines.

Partage d'expérience

- Participation de l'OMPIC à la conférence PATLIB 2022 organisée par l'Office Européen de Brevets (OEB), le 13 Mai 2022, et contribution à la table ronde portant sur les opportunités et les challenges post Covid-19,
- Participation de l'OMPIC à l'atelier régional sur les réseaux TISC au niveau des états arabes organisé par l'OMPI en collaboration avec la ligue des pays arabes, et ce les 18 et 19 Mai 2022.

Suivi des activités TISC

- Préparation du rapport annuel des activités du réseau TISC pour l'année 2021. Les points focaux ont contribué activement à l'élaboration de ce rapport à travers leurs activités de proximité (21 rapports des points focaux reçus).
- Participation de l'OMPIC au projet pilote de l'OMPI pour l'opérationnalisation de la plateforme de gestion de la performance des réseaux TISC. Plateforme disponible à <https://tpm.wipo.int/>.

C. Lancement de nouvelles prestations à valeur ajoutée en matière d'accompagnement des entreprises & de brevets d'invention

Dans le cadre de ses activités de promotion de l'innovation, l'OMPIC a lancé à partir du 1er Mars 2022, trois nouvelles prestations relatives à l'exploitation du système des brevets d'invention, destinées aux entreprises, et en particulier aux PME et start-up, aux centres de recherche et aux universités. Ces prestations consistent en des analyses substantielles et personnalisées de l'information brevet, et constitue des éléments de réponse aux besoins en information stratégique pour une prise de décision éclairée en matière d'innovation ainsi que pour le positionnement technologique et concurrentiel.

En vertu de ces prestations, les demandeurs peuvent bénéficier de rapports personnalisés en matière de brevets d'invention, à savoir :

- Rapport de recherche d'antériorité / état de la technique ;
- Rapport d'information sur la situation juridique des brevets au Maroc ;
- Rapport sur les tendances technologiques ;

Depuis le lancement de ces prestations, 16 demandes ont été reçues (une recherche d'antériorité et 15 recherches de la situation juridique) dans différents domaines technologiques.

D. Mise en place d'une politique de management de la propriété intellectuelle dans les universités et centres de R&D

Ce projet vise à doter les universités marocaines d'une politique de management de propriété intellectuelle conforme aux standards internationaux en la matière. Après le lancement de l'expérience pilote en 2020, plusieurs universités ont validé leurs politique PI par leurs conseils d'universités.

Ci-après les validations qui ont eu lieu au cours de l'année 2022 :

- Fondation de Recherche, de Développement et d'Innovation en Sciences et Ingénierie (FRDISI) ;
- Ecole Supérieure des Industries du Textile et Habillement (ESITH) ;
- Université Chouaib Doukkali,

D'autres universités ont également préparé leurs politiques PI, et sont en cours de validation par leurs conseils d'universités :

- Université Internationale de Rabat (UIR) ;
- Université Sidi Mohammed Ben Abdellah (USMBA) ;
- Université Mohammed VI des sciences de la santé (UMVIS) ;
- Université Hassan II de Casablanca (UH2C) ;
- Université Cadi Ayyad de Marrakech (UCA) ;
- Université Ibn Tofail de Kénitra (UIT) ;
- Université Ibn Zohr d'Agadir (UIZ) ;

Toutes ces institutions ont bénéficié d'un accompagnement de l'OMPIC pour la rédaction et la finalisation de leurs politiques de management de propriété intellectuelle.

E. Programme d'assistance des PME, des startups et des inventeurs en matière de protection de l'innovation (PAI Probono Maroc)

Le programme Probono Maroc permet aux inventeurs qui ne disposent pas d'assez de ressources financières de bénéficier d'un accompagnement sur-mesure gratuitement par des experts ayant une expérience avérée en matière de rédaction de brevets.

Courant l'année 2022, 5 inventeurs ont bénéficié d'une assistance par des experts bénévoles marocains et une entreprise marocaine a bénéficié du soutien de deux experts étrangers adhérents à ce programme pour l'extension de la protection de son innovation aux USA et en Europe.

Le flux d'information concernant toutes les opérations de ce programme est digitalisé à travers la plateforme de l'OMPI <https://www.wipo.int/iap/en/>.

F. Pré-diagnostic PI

Dans une logique d'amélioration continue de ses prestations, l'OMPIC a lancé un projet de développement et d'amélioration de la prestation Prédiagnostic-PI :

- Evaluation des livrables de l'ancienne version du pré-diagnostic PI, et Réalisation d'un benchmark pour identifier des pistes d'amélioration du pré-diagnostic PI ;
- Choix de la méthodologie de pré diagnostic PI basé sur l'approche marketing AIDA de l'institut de la propriété intellectuelle du Luxembourg, comme solution adéquate pour le contexte marocain de la propriété intellectuelle
- Négociation d'une licence de l'outil de diagnostic PI basé sur la méthode AIDA de l'IPIL, et Révision des livrables de la prestation pré-diagnostic PI selon cette méthode.

A l'issu de cette nouvelle prestation, l'entreprise bénéficie :

- D'un diagnostic sincère sur l'état actuel de l'entreprise par rapport à ses besoins en matière de PI reposant sur une analyse objective des volets : connaissance, protection, gestion et exploitation de la propriété industrielle.

- D'une analyse SWOT de la situation de l'entreprise par rapport à la propriété industrielle ;
- Des recommandations stratégiques et opérationnelles et un plan d'action pour leur mise en œuvre.

Cette nouvelle prestation Prédiagnostic Propriété Industrielle, dédiée aux entreprises marocaines (Grandes entreprises, PME, TPE et Startups) a été lancée depuis le 1er Mars 2022.

G. Coopération avec les centres techniques et Technopark

L'OMPIC et Technopark de Casablanca ont instauré un système de rendez-vous mensuel pour l'assistance et l'accompagnement des startups de Technopark de Casablanca en matière de protection de l'innovation, en particulier, l'utilisation du système de brevets. Par ailleurs, l'OMPIC participe régulièrement aux activités de Technopark, en particulier, les événements « Techno breakfast ».

H. Partenariat avec les universités et les centres de recherche

Conventions

L'OMPIC a pris part à quatre assises régionales PACTE ESRI, organisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, en marge desquelles, il a signé 6 conventions dont 4 portent sur la mise en place des bureaux de transfert technologiques (TTO) :

- Université Sultan Moulay Slimane – Beni Mellal ;
- Université Ibn Zohr Agadir ;
- Université Cadi Ayyad Marrakech ;
- Université Hassan II Casablanca.

La convention signée entre L'Université Ibn Zohr (UIZ) et L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) prévoit la mise en place d'un « **Espace de propriété industrielle** » au niveau de la citée d'innovation pour l'assistance et l'accompagnement des porteurs de projets, d'innovateurs et startups sur l'utilisation efficace des outils de la propriété industrielle, notamment sur les aspects liés aux brevets d'invention. Cet espace a été aménagé au niveau de la citée d'innovation de l'UIZ et est co- animé par l'OMPIC et les

représentants des UIZ, Technopark, DPCI-Agadir et CCIS.

Participation et contribution de l'OMPIC aux activités des institutionnels, universités//centres de R&D

- Participation à une table ronde sur la valorisation des résultats de la recherche dans l'évènement « BEYOND RESEARCH », organisée par l'ESITH, le 3 mars 2022 ;
- Animation d'un panel sur le transfert technologique lors de la 1ère édition de la journée « Recherche, innovation et créativité » organisé par Université Mohammed Premier Oujda ;
- Animation d'un atelier sur le management de la politique PI organisé par Université Sultan Moulay Slimane – Beni Mellal ;
- Participation à la rencontre consultative avec les acteurs économiques en préparation des assises régionales du PACTE ESRI 2030 de la région de Casablanca-Settat, le 11 mars 2022 ;
- Réunion d'initiation de partenariat CNESTEN-OMPIC et présentation de l'offre d'accompagnement de l'OMPIC pour les centres de recherche au CNESTEN, le 14 mars 2022 ;
- Réunion avec la direction de recherche de l'ESITH, le 22 mars 2022, sur la stratégie de valorisation des résultats de recherche et de dépôt de brevets ;
- Participation à l'Atelier -Débat : De la Recherche Scientifique à la Pratique sous le thème : « sensibilisation sur la PI : Protection par brevet, brevet au service de la recherche » du 29 au 31 mars 2022 à l'Université Ibn Zohr d'Agadir
- Présentation sur « Le système des BI au Maroc » lors du colloque " Les enjeux de la propriété intellectuelle" à la Faculté des sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Mohammedia, le 10 mai 2022 ;
- Animation de la formation sur la brevetabilité des logiciels au profit des chercheurs de l'ENSA Kenitra, le 17 mai 2022
- Participation à l'atelier sur l'entrepreneuriat, l'innovation et le leadership de l'évènement « cyber – security Week » organisé par l'ENSA de Marrakech, le 23 mai 2022 ;

- Participation à la cérémonie de remise des diplômes à l'ESITH, le 3 juin 2022 ;
- Participation à la journée SCIENTIFIQUE QUÉBEC-MAROC organisée par le CNRST, sous le thème « les collaborations internationales en matière de recherche et commercialisation l'innovation, 24 mai 2022
- Participation au Congrès National de l'Innovation Thérapeutique Sous le thème : Les Nouveaux Médicaments : Évolution et Tendances « Présentation-discussion table ronde », le 03 juin 2022 ;
- Animation d'un atelier sur le système des brevets d'invention à la faculté poly disciplinaire Taroudant, le 16 mai 2022 ;
- Animation d'un atelier sur le système du brevet d'invention au Maroc à l'université Euro-Méditerranéenne de Fès, le 08 Juin 2022 ;
- Participation au jury de sélection des projets soumis dans le cadre du programme APTT ;
- Participation à l'atelier régional des Examineurs de brevets dans le domaine de la pharmacie, organisé par l'ITPC MENA et le SOUTH CENTRE à Marrakech les 2 et 3 novembre 2022, l'atelier a connu l'échange entre les représentants des d'office de brevets du Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie ;
- Participation à la 3ème édition de l'atelier d'initiation à la propriété intellectuelle/Brevets organisé par l'INRA. L'intervention de l'OMPIC sous le thème : Système de brevets National et International : Aspects règlementaires et organisationnel ;
- Intervention de l'OMPIC au sujet du 'Cadre légal régissant la protection de la propriété industrielle dans le domaine pharmaceutique' lors du séminaire sur la propriété industrielle accélératrice de l'innovation et de l'accès au médicament organisé par la CCSM le 28 janvier 2022,
- Participation au Congrès national de l'innovation thérapeutique organisé par la société marocaine de pharmacologie et des thérapeutiques, le 03 et 04 juin 2022 à Casablanca. L'intervention de l'OMPIC été au sujet du "cadre réglementaire de la propriété industrielle au Maroc" ;
- Participation à l'atelier organisé par le SOUTH CENTRE, le 21 septembre 2022 à Genève, sur les pratiques d'examen des brevets relatifs aux produits biologiques, l'atelier a connu l'échange entre les participants d'une dizaine de pays représentants des d'office de brevets nationaux.
- Participation au Deuxième Forum mondial sur la propriété intellectuelle, l'accès aux médicaments et l'innovation, organisé les 22 et 23 septembre 2022 à Genève par le SOUTH CENTRE.
- Organisation d'un atelier sur les prestations à valeur ajoutée au profit des CPI le 30 juin 2022
- Animation d'une formation pour les membres de la chambre de commerce de Marrakech, et ce 16/12/2022
- Animation du séminaire sur le système de brevet d'invention au MAROC à l'université UNIVERSIAPOLIS d'Agadir, le 15 novembre 2022.
- Participation à la conférence Innodays organisée par l'institut ADALIA, le 8 novembre 2022
- Animation d'un panel au profit des startups sélectionnés dans le cadre du programme INNOVDAYS 3.0 organisé par le cluster VALBIOM, le 9 décembre 2022
- Participation au congrès international des changements climatiques du 1 au 3 décembre 2022 organisé conjointement par le centre CI2RC et l'université UCA de Marrakech,
- Participation à la rencontre du programme ENTREPRENDRE porté par l'agence universitaire de la francophonie et l'UH2C
- Animation d'un séminaire à la citée de l'innovation d'Agadir le 14/11/2022
- Animation d'un atelier à l'université cadi Ayyad de Marrakech, le 17/11/2022.

XII. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION

Les principaux projets et activités réalisés en 2022 dans le cadre du développement des systèmes d'information et la digitalisation des services de l'OMPIC ont porté sur :

1. PLATEFORME DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

- Amélioration continue de la plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique par l'intégration de nouvelles fonctionnalités ;
- Elaboration des tests de performance et des audits de sécurité de la plateforme Directentreprise et application des recommandations ressorties ;
- Préparation du lancement de la phase pilote de la plateforme Directentreprise ;
- Mise en place des canaux d'échanges sécurisés entre la plateforme Directentreprise et les systèmes d'information des parties prenantes ;
- Organisation de plusieurs séances de test de bout en bout des processus d'échange des données automatique des différents dossiers de création avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Organisation des ateliers de formation de la plateforme au profit des professionnels (experts comptables, comptables agréés et partenaires régionaux) ;
- Amélioration continue de la plateforme de gestion et d'octroi des noms commerciaux relatifs à la création d'entreprises ;
- Préparation du lancement de l'application mobile pour la consultation et le suivi des demandes des noms commerciaux.

2. REGISTRE PUBLIC DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS (RBE)

Dans le cadre de la réforme du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, il a été institué auprès de l'Autorité chargée des Finances le Registre Public des Bénéficiaires effectifs (RBE). En vertu de la convention signée entre le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et l'OMPIC, la gestion du RBE a été confiée à l'OMPIC.

Dans ce sens, l'OMPIC a mis en place une plateforme qui consiste à mettre à la disposition des autorités et personnes assujetties les informations sur le Bénéficiaire Effectif et assurer la centralisation de ces informations à travers les déclarations des personnes concernées conformément à la réglementation en vigueur.

3. ACTIVITES DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION AU PROFIT DES UTILISATEURS DE LA PLATEFORME RBE

- Présentation du Registre des Bénéficiaires effectifs dans le cadre de l'atelier de formation LBC-FT, organisé conjointement entre l'OMPIC, l'ANRF et Bank Al-Maghrib, le 10 juin 2022 ;
- Présentation du Registre des Bénéficiaires effectifs dans le cadre de l'atelier de formation LBC-FT, organisé conjointement avec l'ANRF et l'autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le 26 juin 2022 ;
- Présentation du Registre des Bénéficiaires effectifs dans le cadre de l'atelier de formation LBC-FT, organisé conjointement entre l'OMPIC, l'ANRF et Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), le 04 juillet 2022.

4. SYSTEMES DE DEPOT ET DE GESTION DE LA PIC

- Déploiement et amélioration de la version de recette relative aux services en ligne ;
- Dépôt DMI et Renouvellement des marques et DMI ;
- Mise en place de l'environnement de recette de la plateforme IP MarketPlace ;
- Recette et évaluation du système IPAS 3.6 pour la gestion des DMI ;
- Lancement de la Refonte du Module de gestion des Oppositions ;
- Lancement de développement du serveur de publication des brevets d'invention.

5. INFRASTRUCTURE RESEAU ET SECURITE

- Renforcement de l'infrastructure Sécurité par l'application d'une nouvelle politique ;
- Elaboration des tests de reprise des plateformes internes de l'OMPIC ;
- Mise en place d'une nouvelle architecture réseau de connectivité WIFI pour tous les bâtiments du siège OMPIC ;
- Amélioration du processus de gestion de l'accueil téléphonique par la mise en service d'une nouvelle solution de communication professionnelle pour le standard et le Centre de relation Client ;
- Mise à niveau de la solution de messagerie et activation de nouveaux protocoles d'accès aux emails avec chiffrement des échanges entre le serveur Mail et les différents clients de consultation des boîtes mail ;
- Maintenance et support quotidien de l'infrastructure système, réseau, sécurité et télétravail (une moyenne de 20 demandes de support par jour).

6. EXPLOITATION DES DONNEES ET SYSTEMES D'AIDE A LA DECISION

- Evolution de la solution décisionnelle de l'OMPIC pour l'élaboration de tableaux de bord personnalisés, riches et intuitifs ;
- Elaboration des termes de référence pour la mise en place d'un tableau de bord pour le suivi de l'activité de création d'entreprises ;
- Participation aux différents ateliers techniques autour de l'échange de données avec les partenaires (Douane, HCP, ADD, Bank al Maghrib, Portnet, BAD...) ;
- Traitement des différentes requêtes statistiques et demandes de données émises par les différents organismes clients et partenaires ;
- Participation aux différents ateliers avec les opérateurs du secteur financier pour la promotion des services de vente des bases de données.

7. SYSTEMES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

Mise à niveau du progiciel de gestion des ressources humaines vers la dernière version disponible et intégration de nouveaux modules tels que la Formation, Recrutement et avancement.

Mise à niveau du progiciel de gestion de comptabilité et des finances vers la dernière version disponible et migration de l'application vers le WEB.

The image features a central text area surrounded by abstract geometric patterns in the corners. These patterns consist of black and grey lines, circles, and squares, some of which are filled with colors like blue, orange, and purple. The overall design is modern and technical.

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES

En 2022, les indicateurs Ressources Humaines ont été caractérisés par :

- Un taux d'encadrement à 94% de l'effectif ;
- Une parité femmes-hommes de 53%, avec 69 femmes et 61 hommes ;
- Une stagnation de l'âge moyen par rapport à 2021 à 37 ans.

Aussi, l'année 2022 a connu :

- La promotion de catégorie par Examen d'Aptitude Professionnelle (EAP) de 11 personnes.
- La promotion de catégorie par ancienneté de 4 personnes de grade « cadre 2ème catégorie » au grade « hors cadre ».
- L'avancement de rang de 80 personnes.
- Le recrutement de 10 nouveaux collaborateurs, 8 cadres 2ème catégorie et 2 cadre 1ère catégorie.



المكتب المغربي للملكية الصناعية والتجارية
0530 044080 | 0530 044080
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE